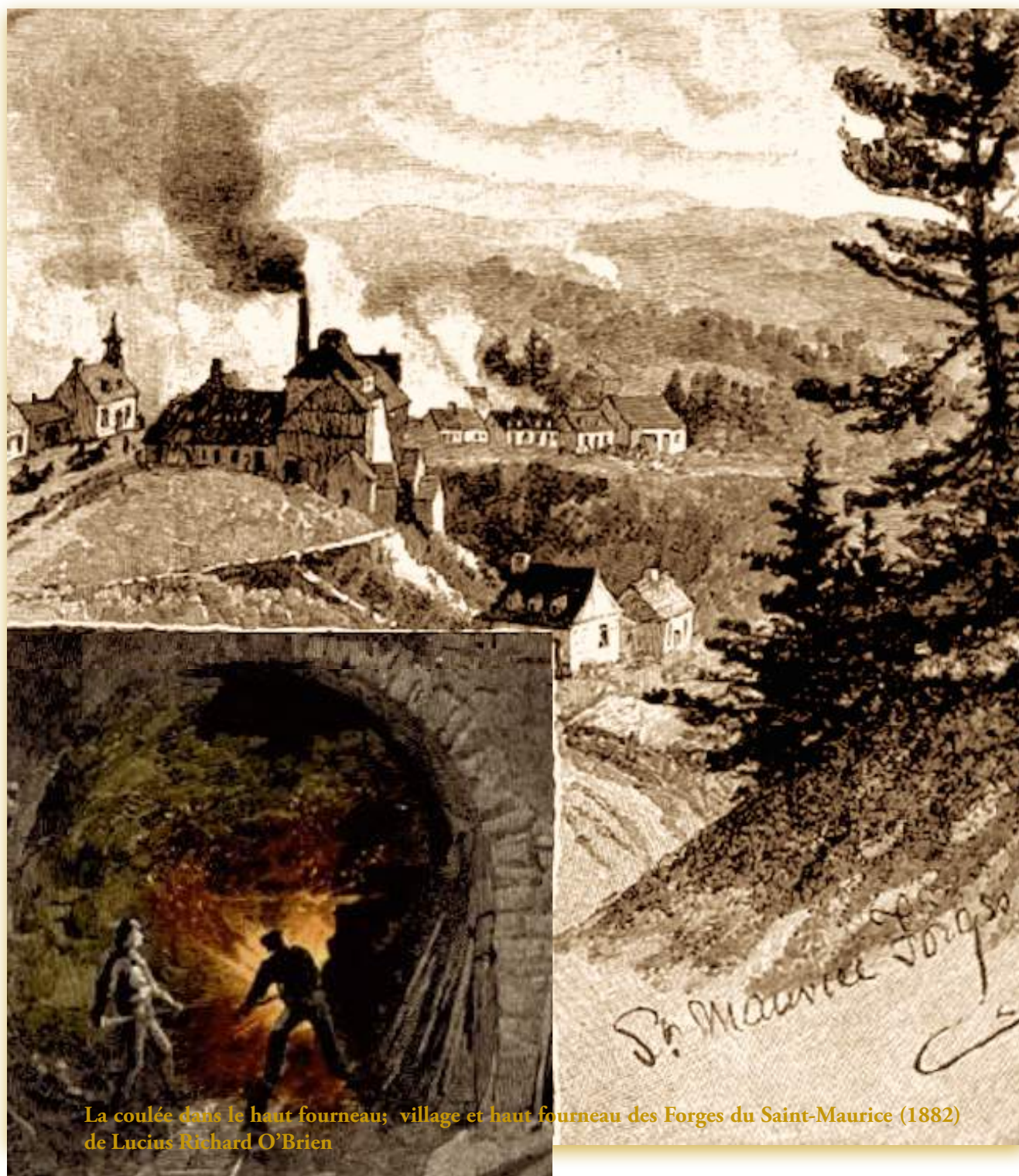


Société d'histoire  
du Cap-de-la-Madeleine

N° 6 (printemps 2014)

# Le nouveau Madelinois

Du fer et du feu, l'industrie sidérurgique en Mauricie



La coulée dans le haut fourneau; village et haut fourneau des Forges du Saint-Maurice (1882)  
de Lucius Richard O'Brien

# Éditorial

Le projet de la création d'une revue d'histoire régionale est en bonne voie de réalisation. En effet, la Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine et Appartenance Mauricie conjuguent leurs efforts pour doter la Mauricie et le Centre-du-Québec d'une telle publication. La démarche a débuté par une étude de faisabilité réalisée par Jocelyn Morneau qui a scruté la capacité de production scientifique ainsi que les coûts de quatre revues québécoises. Ses observations ont ensuite été soumises à la réflexion d'une assemblée de 14 personnes issues des milieux mêlés à la production et à la diffusion de l'histoire.

Accueillante à tous les chercheurs qui intègrent la dimension diachronique à leurs travaux, accessible et illustrée, la revue tiendra une chronique d'archives ainsi que des comptes rendus.

On peut encore s'interroger sur la réponse des chercheurs à l'appel de communications. Le repérage des collaborateurs, où qu'ils soient, s'impose comme une tâche essentielle. Il est cependant vrai que ce sont les Mauriciens et les Centricois, de tous horizons, qui sont les plus susceptibles de nourrir la revue d'articles. Également, on peut espérer que la recherche universitaire, notamment celle du CIEQ de l'Université du Québec à Trois-Rivières, tant celle des chercheurs expérimentés que celle de la jeune recherche, favorisera la revue d'histoire régionale. En contrepartie, le CIEQ trouvera dans ce nouveau support de la diffusion de la recherche un autre moyen d'affirmer sa grande implication dans le développement culturel de la région.

Seule est envisagée la création d'une revue qui s'inscrit dans la durée. Il ne peut donc s'agir d'un coup d'essai. En conséquence, une structure de travail avec comité de direction et comité de lecture doit être mise en place. Les responsabilités trouveront une définition pour répondre à toutes les exigences de la viabilité. Enfin, s'il n'existe pas de revue sans frais de production, elle ne se fera pas non plus sans bénévolat. Ces dimensions seront indissociables.

\*\*\*

La SHC remercie René Hardy pour avoir généreusement contribué à la préparation scientifique de ce numéro-ci de la revue. Des remerciements s'adressent également aux personnes et aux institutions auxquelles elles appartiennent pour leur appui financier.

Jean Roy,  
Président, *shc*

---

## Sommaire

Éditorial.....	2
René Hardy : Présentation du numéro.....	3
Christine Provost : <i>Les villages sidérurgiques, originalité et ouverture sur la Mauricie</i> .....	4
Jonathan Bernier : <i>Charbon de bois et monde paysan, le cas mauricien</i> .....	9
Ian Mercier : <i>La disparition des hauts fourneaux mauriciens, le minerai à l'examen</i> .....	14
Michel Morissette : <i>Les persistances du régime seigneurial à Cap-de-la-Madeleine et au Québec, 1854-1940</i> .....	19
Comptes rendus.....	25

# Présentation

Lorsqu'aux Forges du Saint-Maurice naît la sidérurgie lourde dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, rien ne distingue ses procédés de production des entreprises analogues en Amérique et en Europe. Sauf exceptions, on utilise le haut fourneau alimenté au charbon de bois, seul combustible accessible. Dans cet appareil en forme d'un long tube vertical, le fondeur déverse en couches successives le minerai, le charbon et la castine qui s'écoulent en fusion dans le creuset situé au niveau du sol. Puis la révolution industrielle vient bouleverser cet ordre des choses. Comment répondre à une demande croissante de fonte et de fer ? Grossir l'appareil de production ne peut être envisagé sans trouver un substitut au charbon de bois, matière friable qui perd son efficacité sous le poids des charges dans le haut fourneau et dont l'exploitation intensive accentue la déforestation dont on perçoit clairement les conséquences en Europe.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, en Angleterre, on met au point un procédé de distillation de la houille pour produire un charbon minéral plus résistant, le coke, qui s'avérera la solution recherchée. Mais cette innovation ne peut s'appliquer partout sans une accessibilité à bon prix à ce combustible et sans une expérimentation avec les minerais disponibles qui selon leurs compositions chimiques produisent souvent une fonte de piètre qualité. De sorte que 125 ans après la mise au point de ce procédé dit révolutionnaire de production de la fonte, le charbon de bois demeure encore le combustible le plus utilisé en dehors de la Grande-Bretagne. Aux États-Unis, au cours des années 1840, la presque totalité de la fonte produite est au charbon de bois, avant d'être rapidement supplanté par le charbon minéral qui occupe 75 % du marché en 1870. En France, la fonte au charbon de bois détient la part majoritaire du marché jusqu'en 1860, puis décline lentement. Le Canada ne fait pas exception : le procédé traditionnel au charbon de bois, centralisé en Mauricie, conserve presque tout le marché, jusqu'à l'implantation en Nouvelle-Écosse du premier haut fourneau au coke à la fin des années 1870. Et certains pays comme la Suède, la Russie et même les États-Unis auront une solide industrie au charbon de bois jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. C'est dire que la fonte au charbon de bois qui a fait la réputation des hauts fourneaux de la Mauricie ne reposait pas sur une technologie dépassée. Et tant que les procédés de production industrielle de l'acier ne seront pas parfaitement adaptés aux divers minerais utilisés, soit au début du XX<sup>e</sup> siècle, la fonte au charbon de bois n'aura pas de concurrent sur ses marchés spécifiques.

C'est dans ce contexte de profonde transformation de la sidérurgie que s'implante en Mauricie une solide industrie sidérurgique impliquant une demi douzaine de hauts fourneaux dont quelques-uns auront une production durable pendant des décennies. Sa présence en plusieurs endroits du territoire régional, dans un contexte où les pressions démographiques sur les rives du fleuve incitent des populations à se déplacer vers l'intérieur du territoire pour défricher et s'y établir, contribue à façonner cette société et à structurer son espace.

Les trois essais présentés ici explorent chacun une facette de l'influence du développement de ce secteur industriel durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Christine Provost aborde la question du village industriel, nouvelle forme d'habitat sur un territoire où les agglomérations d'habitations, même petites, sont encore rares au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces petits villages industriels nés autour et en raison des scieries et des entreprises sidérurgiques présentent une configuration originale dont elle nous rend les principaux traits. Jonathan Bernier se penche sur la relation entre la paysannerie et les entreprises sidérurgiques dans l'approvisionnement en charbon de bois. Enfin, Ian Mercier, tout en portant un éclairage particulier sur l'approvisionnement en minerai de fer, s'interroge sur l'influence de ce type de minerai et de ses formes d'extraction sur la fermeture des Forges Radnor en 1910. Ce numéro consacré à la sidérurgie contient aussi un article de Michel Morissette sur la persistance du régime seigneurial après son abolition en 1854.

# Les villages sidérurgiques

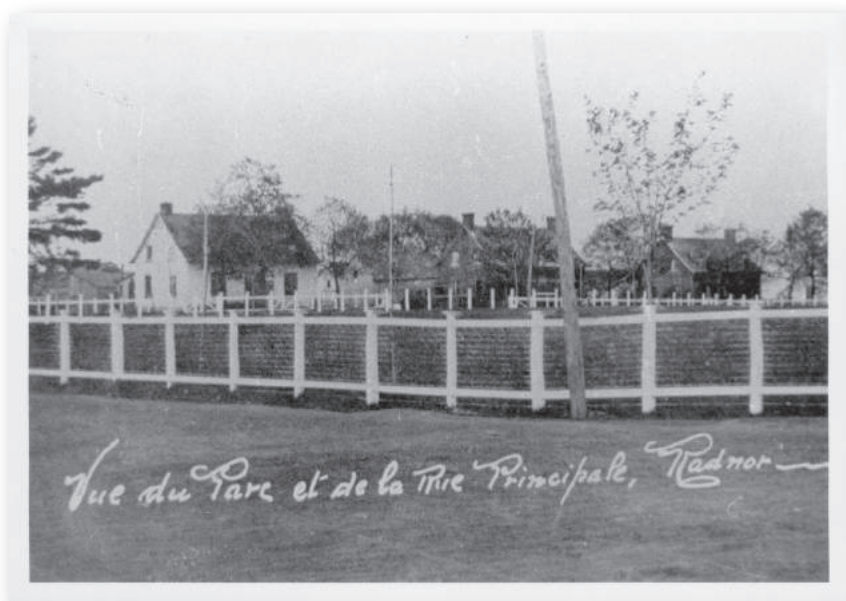
Originalité et ouverture sur la Mauricie

Christine Provost\*

« Vous êtes dans le rang Sainte-Marguerite, et le village que vous voyez déjà au loin est le magnifique établissement tout nouveau de la compagnie [...] mais approchons; comptons les maisons si bien alignées [...] ce village n'était pourtant pas là l'hiver dernier ! »

Ce sont les mots du journaliste de *L'Ère Nouvelle* du 15 octobre 1854, fasciné par le village industriel des Forges Radnor construit du jour au lendemain. Ce n'est pourtant pas le seul village de ce type dans la région. En effet, tous les hauts fourneaux ont leur village, que ce soit les plus gros comme celui des Forges du Saint-Maurice, ou les plus petits tels Saint-Tite, Batiscan ou Saint-Pie-de-Guire. Les Forges du Saint-Maurice ont été érigées au début des années 1730 et le village attendant aux installations sidérurgiques s'est construit au même moment. Les propriétaires, comme ceux des autres complexes construits par la suite, se sont préoccupés de donner un logement à leurs ouvriers. Comparativement aux villages qu'on peut retrouver à cette époque en Mauricie, ces petites agglomérations ne doivent pas leur existence à l'économie agricole et aux échanges villes-campagnes. Ce n'est pas non plus au hasard du temps que ces maisons et ces commerces sont apparus. La construction des villages par les propriétaires a plutôt été planifiée pour loger leurs ouvriers comme ils ont planifié la construction de leurs entreprises sidérurgiques. Cependant, se peut-il que ces villages isolés, composés presque exclusivement d'une population ouvrière dépendante de l'entreprise, dont la vie quotidienne semble se dérouler dans l'environnement du haut fourneau, soient presque fermés à la vie extérieure et à la population des environs ? Voyons ce qu'il en est à travers l'histoire des deux

principaux hauts fourneaux de la Mauricie : les Forges du Saint-Maurice et les Forges Radnor dont le village se nomme Fermont.



Village industriel des Forges Radnor (Fermont) à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. (Brevages Radnor Ltée)

## Les « clans » familiaux

En 1818, Louis Imbleau naît aux Forges du Saint-Maurice. Son arrière-grand-père, originaire de Dijon, en France, est venu travailler aux Forges comme chauffeur. Le père de Louis, pour sa part, a adopté le métier de mouleur et l'a appris à son fils<sup>1</sup>. Voilà à quoi a pu ressembler le parcours de certaines familles venues de la France pour s'installer dans le Nouveau Monde. La plupart de ces hommes venus du vieux continent sont originaires des régions de Bourgogne et de Franche-Comté qui regroupent, vers 1730, les plus prestigieuses forges du royaume de France<sup>2</sup>. Ils ont été appelés pour développer le potentiel minier

de la région de la rivière Saint-Maurice où l'on sait depuis déjà plusieurs décennies que le fer y est présent en grande quantité. Les familles qui s'installent dans le village sont logées et chauffées par la compagnie. En 1741, environ dix ans après l'ouverture des Forges, quatorze maisons sont construites pour les ouvriers. Elles comportent, pour la plupart, deux logements. En 1760, on en compte vingt-quatre<sup>3</sup>. Jusqu'en 1800, il y a beaucoup d'allées et venues au village, mais après cette date, jusqu'en 1830, la mobilité des familles est faible. Elles se sont définitivement installées.

Aubry, Gilbert, Mailloux, Marchand ou encore Tassé ne sont que quelques noms des familles qui vont travailler aux Forges du Saint-Maurice durant plusieurs générations<sup>4</sup>. Ces familles, dès les débuts de la compagnie, forment des clans tissés serrés qui se transmettent de père en fils le savoir technique des métiers spécialisés. Dès que le village industriel de l'entreprise est suffisamment peuplé pour s'auto-suffire en personnel – vers 1800 – le village se ferme aux apports de

son fils son propre métier. Ainsi, ayant une main-d'œuvre qualifiée et suffisante sur place, la compagnie recrute sans faire appel à l'extérieur. Jusqu'en 1850, les emplois spécialisés sont occupés en majorité par des descendants des premiers arrivés de la France<sup>5</sup>. De cette manière, des « clans » se forment dans le village, ayant tous un métier qui les rassemble. Les mariages sont célébrés entre ces familles. Des liens très forts se tissent donc entre elles, gardant leur savoir jalousement<sup>6</sup>. De plus, il n'y a pas de marché du travail pour les ouvriers de la sidérurgie<sup>7</sup>. Ces derniers ne peuvent provenir d'ailleurs que des Forges du Saint-Maurice et ne peuvent non plus quitter pour travailler dans un autre complexe sidérurgique. Les propriétaires des Forges engagent inévitablement les fils de leurs ouvriers. Ainsi, en 1851, 80 % des 397 habitants de ce petit village industriel y ont vu le jour<sup>8</sup>. C'est l'année où le taux est le plus élevé.

Une raison qui pousse des hommes à quitter les Forges du Saint-Maurice à partir du milieu du siècle s'explique par la déqualification du travail.

Après 1865, l'entreprise délaisse complètement la production de produits finis – comme les populaires poêles à bois – pour se concentrer sur la production de fonte brute qui est destinée aux fonderies, ce qui ne requiert que très peu de connaissances techniques. Ainsi, plusieurs des vieilles familles quittent le village industriel, les Forges n'ayant plus besoin de leur savoir ancestral et spécialisé. À partir de ce moment, la population change du tout au tout. On se retrouve avec des journaliers sans qualification qui viennent et repartent selon les emplois disponibles. La production des Forges se réduit à la fonte



Le village de Fermont était situé au nord de Saint-Maurice et fut démoli après la fermeture du haut fourneau en 1910. (Breuvages Radnor Ltée)

nouveaux ouvriers spécialisés venant de l'extérieur. En effet, le savoir se passe de génération en génération. Dès leur plus jeune âge, les fils des ouvriers spécialisés sont employés aux Forges à de menus travaux. Par la suite, le père apprend à

en gueuse et les ouvriers spécialisés sont remplacés par des travailleurs non qualifiés sans attache. Pour preuve, en 1861, 25 % des emplois de l'entreprise sont des postes non qualifiés; en 1881, ce chiffre s'élève à 95 %<sup>9</sup>. L'ouverture graduelle de

plusieurs autres forges et fonderies dans la région de Trois-Rivières incite aussi les ouvriers, spécialisés ou non, à se déplacer davantage, au gré des opportunités. Ils peuvent trouver un emploi aux Forges Radnor érigées en 1853, à l'Islet en 1856, à Saint-Tite ou Saint-Pie-de-Guire ouvertes à la fin des années 1860.

Et pourtant aux Forges du Saint-Maurice, malgré l'impression d'une certaine fermeture sur l'extérieur, du moins avant les années 1850, il ne faudrait pas oublier les travailleurs saisonniers ou journaliers qui sont là depuis le début. Certains sont engagés d'une année à l'autre par la compagnie comme charbonnier ou encore comme charretier. Ces hommes ont développé un fort sentiment d'appartenance aux Forges même s'ils n'habitent pas le village. Ce sont notamment des cultivateurs qui travaillent aux Forges dans les temps morts de l'année. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il y a de deux à trois cents ouvriers provenant de l'extérieur du village, pour cinquante à cent ouvriers résidants. Ces travailleurs recrutés dans les populations environnantes sont des éléments indispensables au bon fonctionnement de l'entreprise. Les vieilles familles de travailleurs spécialisés doivent les côtoyer fréquemment, si ce n'est quotidiennement, et des liens étroits se tissent entre elles. Il en résulte que même à l'époque où les premières familles gardaient jalousement leur place et leur savoir technique, le village industriel des Forges du Saint-Maurice n'était pas ce lieu fermé aux populations environnantes.

## Services et approvisionnement

Au XIX<sup>e</sup> siècle, pour qu'une forge fonctionne, des ouvriers doivent toujours se trouver sur place. À chaque heure du jour et de la nuit, il est possible d'entendre les fourneaux fonctionner, sans jamais s'arrêter. De cette manière, autant aux Forges du Saint-Maurice qu'à Radnor, les propriétaires ont offert à leur population un certain nombre de services qui leur assureraient que la main-d'œuvre soit là à tout instant. Ainsi, un magasin se retrouve aux Forges du Saint-Maurice dès sa construction. Durant les premières années, c'est dans la grande maison – lieu de résidence du patron et centre administratif – qu'il se situe. C'est là que les ouvriers habitant le village s'approvisionnent en biens essentiels. La présence d'un magasin où se procurer des produits de base permet ainsi aux ouvriers d'être assidus à leur travail, leur évitant de devoir aller jusqu'à Trois-Rivières pour acheter leurs marchandises. De plus, ils ont accès aux produits à prix courant. Sauf sous l'administration McDougall – de 1862 à la fermeture des Forges en 1883 – le magasin ne sert pas de source de profit pour les propriétaires qui offrent la marchandise au prix de base<sup>10</sup>. Cependant, il arrive que les entreprises manquent d'argent et que les employés soient payés en denrées alimentaires provenant du magasin. C'est ainsi presque à toutes les époques de l'entreprise. À d'autres moments, dans la plupart des complexes sidérurgiques, les ouvriers sont payés en billets imprimés au nom de la compagnie, cet argent est rarement échangeable à l'extérieur du village industriel<sup>11</sup>.

Les habitants des entreprises sidérurgiques des Forges du Saint-Maurice et de Radnor n'achètent tout de même pas tout ce dont ils ont besoin au magasin du village. En effet, la plupart des familles sont auto-suffisantes en viande et en beurre, ayant au moins un porc, une vache en plus des volailles. On sait également que chaque mai-



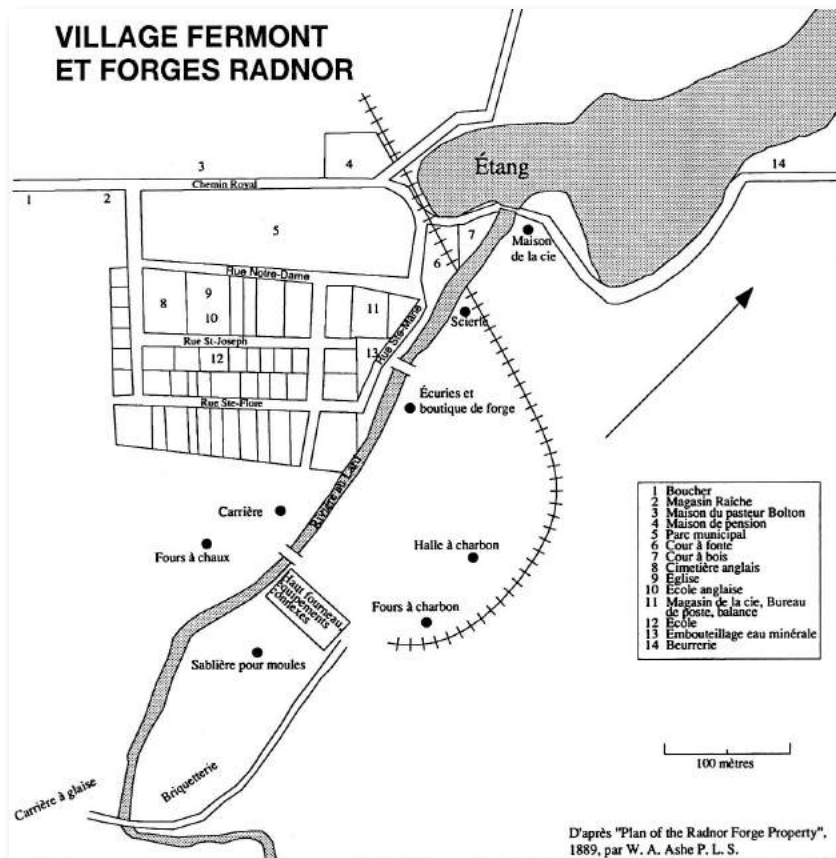
Une «piastre» Radnor. Le directeur, A. Larue, s'engage à payer le montant en marchandises à son magasin. (Collection privée de J.-Rosaire Tellier, photo Denis Perreault, 1984)

son a son potager où on cultive notamment des fèves, du chou, des pommes de terre, du maïs et de la citrouille<sup>12</sup>. Les terres sont aussi cultivées par le propriétaire ou par les habitants. Les céréales qu'on y produit servent à nourrir la population ou

magasins que celui de la compagnie se situent non loin du village. La population a donc accès à une plus grande variété de produits. D'ailleurs, deux trains partent de Radnor à destination de Trois-Rivières chaque jour<sup>15</sup>. La population peut

donc aisément communiquer avec la ville, élargissant les possibilités d'achats. Ainsi, les gens sortent de leur petit village industriel, cultivant et achetant sur place une partie de ce dont ils ont besoin, mais se déplacent pour trouver une plus grande variété de produits ou répondre à d'autres besoins.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs services sont offerts dans les deux villages. Des artisans, menuisiers et cordonniers tiennent boutique. Les premiers travaillent surtout à l'entretien des bâtiments de la compagnie. À Fermont, où habitent jusqu'à 400 personnes, les services offerts sont nombreux : blanchisseuse, lavandière, couturière et même tailleur<sup>16</sup>. Il est possible que ces gens offrent leurs services à une large population des environs et pas seulement à celle de leur village. De plus, on y retrouve une compagnie d'eau minérale qui embauche



(René Hardy, *La sidérurgie dans le monde rural*, Québec, Presse de l'Université Laval, 1995, p. 230.)

encore le bétail de la compagnie. Au complexe des Forges du Saint-Maurice jusqu'à 220 arpents sont mis en culture<sup>13</sup>. Un moulin à farine est construit dès les premières décennies et un boulanger réside dans les deux villages industriels. Pour avoir accès à une plus grande variété de nourriture, la population va également à la chasse aux tourtes et aux perdrix sur les terres des forges, malgré l'interdiction des propriétaires<sup>14</sup>. Cependant, la population ne reste pas confinée à l'intérieur de l'espace villageois pour s'approvisionner. Des témoignages oraux d'hommes ayant habité ou cotoyé Radnor durant ses dernières années – les Forges ferment en 1910 – parlent de vendeuses venant souvent de l'extérieur, passant de porte en porte pour offrir les produits de leur potager. De même, d'autres

d'autres habitants, dont des femmes, pour occuper divers emplois à l'intérieur de cette entreprise tenue par le patron des Forges<sup>17</sup>. À Fermont, le service scolaire est offert aux anglophones comme aux francophones tandis qu'aux Forges du Saint-Maurice, une institutrice francophone enseigne à partir de 1860. Cette dernière apporte donc un service qui dispense les parents de faire instruire leurs enfants à l'extérieur du village, comme cela se faisait antérieurement. Dans le même sens, entre 1793 et 1845, les habitants des Forges du Saint-Maurice doivent se rendre à Trois-Rivières pour assister à la messe. Exceptionnellement, à certains moments, un missionnaire vient desservir les fidèles au village même. C'est seulement après 1845 qu'une chapelle fut construite. Pour

sa part, Fermont a une église protestante pour desservir les propriétaires anglophones et leurs employés protestants. Les Catholiques doivent se déplacer jusqu'à Saint-Maurice pour assister à la messe<sup>18</sup>. Enfin, comme ailleurs, la population des villages industriels aime bien organiser des soirées dansantes et jouer aux cartes. On ne retrouve cependant pas de cabaret, taverne ou autres lieux du genre dans ces villages. Seule la ville de Trois-Rivières offre ce type de divertissement qui attire occasionnellement les travailleurs des forges<sup>19</sup>. La population des villages industriels de la Mauricie doit donc sortir fréquemment de son lieu de résidence pour trouver des divertissements, une église ou même une institution scolaire. Elle se mélange aux populations des environs et fraternise avec elles.

### Conclusion

Les villages industriels ne sont donc pas isolés et exclusivement dépendants des entreprises qui les ont créés. Ils paraissent tout de même étranges et différents pour les gens des campagnes environnantes. Si le style architectural de ces habitations villageoises ne diffère pas de celui des campagnes, l'uniformité de ces petites maisons et leur alignement en rang serré à proximité des installations industrielles leur confèrent un cachet original. Le village industriel emprunte au mode de vie des villages ruraux et des quartiers ouvriers des villes; il est à la jonction de ces deux types d'habitat : la population cultive un potager, mais s'approvisionne au magasin de l'entreprise; les hommes travaillent tous pour une même compagnie et les femmes restent à la maison pour s'occuper du nid domestique, tout en y pratiquant parfois, comme à Fermont, des emplois de couturière et de blanchisseuse; enfin ce sont des locataires qui se déplacent au gré des opportunités. Effectivement, en dépit de quelques traits de ressemblance, le village industriel diffère totalement du milieu rural de la Mauricie du XIX<sup>e</sup> siècle. •

### Notes

- \* Christine Provost est étudiante à la maîtrise en études québécoises, à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
1. Peter Bischoff, « Des Forges du Saint-Maurice aux fonderies de Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 43, no 1 (1989), p. 4-5.
  2. Roch Samson, *Les Forges du Saint-Maurice: Les débuts de l'industrie sidérurgique au Canada 1730-1883*, Ottawa, Les Presses de l'Université Laval, 1998, p. 296.
  3. Luce Vermette, *La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice*, Hull, Parcs Canada, 1982, p. 33.
  4. Roch Samson, *op. cit.*, p. 293.
  5. Benoît Gauthier, *La Mauricie à l'âge du fer : Destin des travailleurs du fer*, Volume 5, Trois-Rivières, Corporation pour le patrimoine sidérurgique de la Mauricie, 1991, p. 2-3.
  6. Roch Samson, *op. cit.*, p. 302.
  7. Peter Bischoff, *op. cit.*, p. 11.
  8. Roch Samson, *op. cit.*, p. 271.
  9. René Hardy et Benoît Gauthier, *La sidérurgie en Mauricie au 19<sup>e</sup> siècle*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 1989, p. 115.
  10. Luce Vermette, *op. cit.*, p. 77.
  11. Benoît Gauthier, *La Mauricie à l'âge du fer*, p. 13.
  12. *Ibid.*, p. 333-334.
  13. Luce Vermette, *op. cit.*, p. 195.
  14. *Ibid.*, p. 82.
  15. Mauricie, Base de données en histoire régionale, <http://mauricie.cieq.ca>, Entrevue sidérurgie\_06, entrevue de Achille Laneville par Michel Chartier. Entrevue sidérurgie\_05, entrevue de Napoléon Guilbert par Michel Chartier.
  16. René Hardy et Benoît Gauthier, *op. cit.*, p. 11-31.
  17. Mauricie, Base de données en histoire régionale, <http://mauricie.cieq.ca>, Entrevue sidérurgie\_05, entrevue de Napoléon Guilbert par Michel Chartier.
  18. Benoît Gauthier, *op. cit.*
  19. Luce Vermette, *op. cit.*, p. 235.



### Pierre Michel Auger

Député de Champlain

278, rue Saint-Laurent, RC  
Trois-Rivières (Québec) G8T 6G7  
Téléphone : 819 694-4600  
Télécopieur : 819 694-4606





# Charbon de bois et monde paysan

Le cas mauricien

Jonathan Bernier\*

À une époque où la sidérurgie occidentale adopte le charbon de houille (coke) comme combustible, celle de la Mauricie poursuit sa production en utilisant le charbon de bois. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, dans bien des pays industrialisés la forêt vient à manquer. Le coke représente donc une nouvelle voie pour remplacer l'ancien procédé. Ces problèmes liés à la déforestation ne s'appliquent cependant pas à la Mauricie où les forêts sont encore très riches. Cette abondance du combustible explique que la sidérurgie mauricienne continue d'utiliser l'ancienne méthode au charbon de bois, tout en intégrant au procédé de fabrication bon nombre des différentes découvertes associées à la fonte au coke<sup>1</sup>.



La meule conique et la meule rectangulaire, deux formes d'empilement pratiquées dans la région de Trois-Rivières.  
(René Hardy, *op. cit.*, p. 180.)

Parmi tous les facteurs qui assurent la rentabilité du procédé au charbon de bois, la présence de la paysannerie mauricienne vient au premier rang. En étudiant les liens que les entreprises sidérurgiques tissent avec les paysans, on y verra la part de leur participation tant dans l'approvisionnement en bois que dans la fabrication du charbon, et ainsi leur contribution à l'essor de cette industrie. Aussi, la sidérurgie mauricienne représente un marché pour le bois des cultivateurs et leur fournit des emplois saisonniers. Pour exposer cette relation, nous présenterons tout d'abord le procédé de fabrication du charbon de bois; nous montrerons ensuite le rôle du paysan dans l'approvisionnement en bois, et, en dernier lieu, nous aborderons l'influence de la sidérurgie sur le développement du monde rural mauricien.

## Comprendre le procédé de fabrication du charbon de bois

La carbonisation du bois consiste à éliminer l'eau, l'hydrogène ainsi que d'autres substances

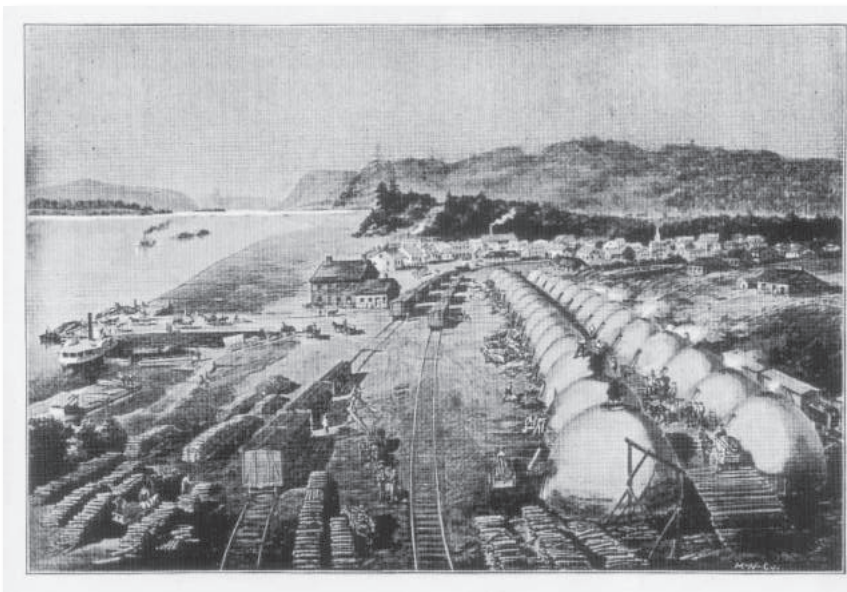
pour qu'il ne reste que l'élément essentiel, le carbone. Naturellement combustible, l'hydrogène peut être éliminé sans apport d'oxygène comme dans une combustion classique. Il suffit donc de consumer le bois dans un milieu fermé en bloquant les entrées d'oxygène pour détruire ou évacuer les divers gaz et ne conserver que du carbone pur.

Pour la fabrication du charbon, les entreprises sidérurgiques avaient le choix entre deux catégories d'essences forestières, soit les bois durs et les bois mous. De façon générale, les bois durs (érable, merisier et hêtre) sont les types de bois les plus recherchés, car ils donnent un charbon plus solide. Cette qualité permet une meilleure résistance à l'effritement sous le poids des charges lourdes de minerais dans les hauts fourneaux. Le charbon de bois mou (pruche et tremble) est utilisé pour l'affinage de la fonte, car il rend le fer plus doux<sup>2</sup>.

La demande élevée pour les bois francs entraîne parfois leur rareté : par exemple, dans les années 1870, l'entreprise des Forges de Saint-Pierre-de-Guire spécialisée dans la production de fonte

pour la construction de roues de wagon, utilisait 1/3 de charbon de bois franc et 2/3 de bois mou. Cet apport en bois mou, qu'on réserve normalement pour l'affinage, ne s'explique que par la rareté d'essences dures sur les terres de l'entreprise. Cet exemple vient montrer que, selon la disponibilité, il est possible de retrouver un certain pourcentage de charbon de bois mou dans la fabrication de la

carbonisation en meules, consiste à assembler le bois verticalement de manière conique. Cette façon de faire, connue depuis la préhistoire, est ainsi pratiquée partout dans le monde. Il existe cependant une autre façon de faire qui chemine jusqu'en Mauricie, c'est la technique suédoise qui consiste à faire des meules rectangulaires. Que ce soit pour la méthode traditionnelle ou la méthode suédoise,



Les fours de charbon de Grandes-Piles. La maquette de la compagnie représente deux rangées de fours alors qu'il n'y en eut réellement qu'une. Une rampe aménagée à l'arrière des fours facilite le chargement. Le bois franc est coupé sur les rives du Saint-Maurice et transporté dans des barges remorquées par des bateaux à vapeur. (*The Canadian Mining Manual*, 1897)

une fois que la meule est montée, on la recouvre d'une couche de quatre à cinq pouces de feuilles mortes, de mousse ou autres. On s'assure ainsi que l'oxygène n'entre pas lorsqu'il y a combustion. De plus, on laisse une ouverture (cheminée) pour procéder à l'allumage de la meule et lorsqu'une fumée brunâtre s'en échappe, on obstrue l'orifice pour que la carbonisation débute.

La seconde méthode mise au point vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle est le fruit d'innovations en laboratoire. C'est la carbonisation dans les fours. Il devient ainsi plus avantageux de fabriquer le charbon dans les fours, car la surveillance requiert moins d'ouvriers que dans le procédé de fabrication en meules<sup>4</sup>. Dans l'histoire de la sidérurgie mauricienne, on retrace

deux types de fours, le rectangulaire en brique apparu en premier et l'hémisphérique (beehive), beaucoup plus efficace. Bénéficiant de l'essor de l'industrie chimique, ce dernier supplante rapidement le four rectangulaire<sup>5</sup>. Les Forges Radnor ont construit de nombreux fours hémisphériques sur leur territoire et plusieurs agriculteurs en ont profité<sup>6</sup>, tissant ainsi des liens encore plus forts avec les paysans locaux.

fonte. Cependant, d'après les propres études de Thomas J. Drummond, ingénieur et copropriétaire de la Canada Iron Furnace, le charbon de bois mou ne peut être utilisé dans le haut fourneau de Radnor que dans une proportion ne dépassant pas 25 à 30 % sans risquer le compactage et l'obstruction de la circulation des gaz qui peut provoquer une explosion<sup>3</sup>.

La carbonisation se fait encore à cette époque selon deux méthodes. La plus ancienne, la carbo-

BIBLIOTHÈQUE  
ET ARCHIVES  
NATIONALES  
DU QUÉBEC

**RASSEMBLER  
CONSERVER  
DIFFUSER**

Montréal    Rouyn-Noranda  
Québec    Saguenay  
Gaspé    Sept-Îles  
Gatineau    Sherbrooke  
Rimouski    Trois-Rivières

Plongez dans  
la mémoire collective  
du Québec grâce  
à notre riche patrimoine  
documentaire.

banq.qc.ca •

1 800 363-9028

**La Capitale**  
Assurance et  
services financiers

GRAND PARTENAIRE DE

Bibliothèque  
et Archives  
nationales

**Québec**

## Le paysan et la rentabilité des entreprises

Parmi les différentes qualités des agriculteurs appréciées des entreprises sidérurgiques, leur savoir-faire dans les opérations relatives au bois s'avère le plus important. Les métiers de bûcherons, charretiers ou charbonniers sont indispensables pour les entreprises. Voilà pourquoi elles engagent cette main-d'œuvre locale, car « ces qualités ne se rencontr[ent] pas dans tous les milieux (...), [et qu'ê]tre bûcheron ou charretier exig[e] un savoir-faire propre au mode de vie paysan<sup>7</sup> ». Ces connaissances techniques, comme celle de charbonnier, ont été transmises de génération en génération. Parmi ces métiers, celui de bûcheron est le plus répandu, car l'essentiel du bûchage est « performed at seasons of the year when the farmer is not engaged in his usual agriculture pursuits<sup>8</sup> ». On peut donc constater qu'à ses débuts, la sidérurgie mauricienne a une main-d'œuvre de qualité à sa disposition.

Voyons quelques exemples illustrant l'importance du travail des paysans pour ces entreprises. Dans la décennie 1870, plusieurs compagnies ont de la difficulté à s'approvisionner, car elles doivent composer avec un autre de ces épisodes de rareté de la main-d'œuvre agricole. Il s'agit d'une conséquence directe de la décision du gouvernement de faire construire une ligne de chemin de fer entre Montréal et Québec pour combattre la longue crise économique des années 1873-79. Pour obtenir leur main-d'œuvre, les entreprises ferroviaires offrent un salaire supérieur à celui offert par les forges qui sont, de plus, aux prises avec la chute du prix de la fonte. Cette combinaison de facteurs défavorables force plusieurs forges à suspendre leurs activités temporairement et dans le cas des Forges l'Islet, définitivement<sup>9</sup>. Plus tard, en 1896, la Canada Iron Furnace a une production intermittente causée par la rareté de bûcherons qui sont attirés par les entreprises forestières<sup>10</sup>.

Dans un autre ordre d'idée, les paysans fournissent en bois les compagnies en défrichant leur lot. Selon le recensement de 1871, le bois des cultivateurs est en demande, car plusieurs déclarent jusqu'à 200 cordes de production annuelle<sup>11</sup>. Logiquement, on peut supposer que les cultivateurs vendent leur bois aux différentes forges plutôt qu'au lointain marché de Trois-Rivières. Il faut toutefois mentionner que ce type d'approvisionnement en bois n'est pas le plus important pour les entreprises sidérurgiques, car les cultivateurs craignent les conséquences d'une coupe intensive et restreignent sans doute leur production. Ainsi, un acteur de l'époque, David Ovide Sicard De Carufel, mentionne les incon-



**Empilement de bois dans un four de type beehive. Les fours sont percés de petits orifices que les charbonniers obstruent au besoin pour limiter l'apport d'oxygène. Les kilns sur le site des Forges Radnor, vers 1900. (Fonds G. Malchelosse, Université Laval)**

véniants de la coupe du bois sur les lots des paysans : les essences de bois durs sont rapidement ciblées et « l'enlèvement à peu près complet de ce combustible a été probablement désavantageux et propre à appauvrir le sol<sup>12</sup> ». C'est pourquoi la solution de la possession de concessions forestières et l'ajout d'une main-d'œuvre journalière pour l'exploitation représentent toujours la meilleure option pour les compagnies.

Toutefois, les entreprises sidérurgiques tiennent aux avantages que leur procure le savoir-faire des agriculteurs locaux. Cet attachement se manifeste lorsqu'on étudie les demandes du directeur des Forges Radnor auprès du gouvernement pour l'obtention d'écoles de charbonniers comme il en existe en Suède. De plus, cet entrepreneur prodigue des conseils aux cultivateurs-charbonniers pour la fabrication d'un charbon de qualité<sup>13</sup>. Ce souci d'un travail bien fait par les paysans montre que leur apport reste important aux yeux des compagnies.

### **Sidérurgie et vie économique rurale**

L'harmonie n'a pas toujours régné entre les paysans et l'industrie sidérurgique mauricienne, notamment à l'époque où les Forges du Saint-Maurice monopolisent de vastes terres recherchées par les agriculteurs locaux<sup>14</sup>. Toutefois, ce monopole ne dure pas, car dans les années 1840 et à la suite des protestations des agriculteurs, le gouvernement retire les privilèges acquis pour permettre la colonisation agricole de ces terres. Dès lors, les liens entre les agriculteurs et les différentes forges établies dans la région ne feront que se renforcer notamment en raison des emplois offerts.

Si on considère que le savoir-faire paysan joue un rôle important dans la production des entreprises, on ne peut nier les avantages qu'un acteur économique comme les forges apporte dans le quotidien de nombreux agriculteurs. Le journal *Le Trifluvien* en souligne toute l'importance quand il écrit : « La Canada Iron Furnace qui fait des affaires considérables dans la région du Saint-Maurice procure de l'emploi à de nombreux travailleurs, non seulement pour la fabrication de fonte, mais pour la coupe du bois de carbonisation<sup>15</sup> ». Ainsi, lorsqu'on considère que cette même compagnie emploie un total de 1 735 personnes en Nouvelle-Écosse et au Québec<sup>16</sup>, l'avantage économique qu'elle apporte aux paysans de ces deux provinces est non négligeable. De plus, les bûcherons-cultivateurs coupent sur les lots d'autres agriculteurs pour en retirer un

revenu supplémentaire d'une grande utilité. De son côté, l'agriculteur propriétaire de ces terres à bois en sort tout aussi gagnant, avec de nouvelles terres défrichées en prime. Comme un acteur de l'époque l'affirme : « y (le propriétaire) disait, si tu veux bûcher, donne-moi tant de la corde, pis bûche. Le bûcheron allait (ensuite) se faire payer aux Forges<sup>17</sup> ».

Un revenu pour les agriculteurs et des matières premières pour les entreprises, tel est le lien qui les unit. Cependant, ce lien s'atténue lorsque les propriétaires de hauts fourneaux font appel à une main-d'œuvre journalière pour leurs activités de bûchage. Il ne s'agit pas de la fin du lien qui unit paysannerie et entreprises sidérurgiques, mais on assiste à une diminution significative de la main-d'œuvre paysanne. Tout de même les paysans conserveront une place importante dans les travaux de fabrication du charbon, car le directeur des Forges Radnor encourage ce type d'approvisionnement et s'assure que l'arrivée des fours n'entraîne pas la disparition de la carbonisation en meules par les agriculteurs locaux.

On peut se demander pourquoi cette entreprise soutient autant l'apport paysan alors qu'elle possède des employés capables d'accomplir les tâches. La raison est bien simple : la relation avec la paysannerie constitue à la fois un avantage économique et stratégique. Économique car « l'apport des productions des cultivateurs [...] contribu[e] à étendre le territoire exploité [...] sans que les entreprises aient eu à investir dans les chemins et les équipements de transport<sup>18</sup> ». Stratégique car le lien existant avec les paysans favorise les relations des entreprises avec le gouvernement. Une démonstration de leur implication et de leur rôle essentiel dans le monde rural mauricien peut leur permettre de sensibiliser le gouvernement à leurs différentes demandes tels que des protections tarifaires, des primes à la production et surtout l'octroi de vastes terres du domaine public. Bref, les entreprises sont des acteurs non négligeables auprès des paysans et elles tirent des avantages à maintenir ce lien.

## Conclusion

Si la présence en Mauricie de vastes forêts a pu être un atout majeur dans l'implantation de la sidérurgie, il faut aussi considérer que sans l'apport d'une main-d'œuvre abondante et de qualité, possédant un bagage de connaissances dans les divers travaux forestiers, cet atout n'aurait pas été un facteur déterminant. De même, les paysans de la Mauricie ont profité de l'apport des emplois et des gains de toutes sortes générés par la sidérurgie pour dévelop-

per leur domaine agricole et connaître une certaine prospérité. Il existe donc des liens nécessaires et solides entre les paysans et la sidérurgie; chacun des acteurs a besoin de l'autre. Cet aperçu de l'industrie du charbon de bois néglige cependant une composante essentielle de l'entreprise sidérurgique, soit le fer. Ne serait-il pas intéressant de vérifier si la paysannerie entretient des liens similaires avec les entreprises pour l'approvisionnement en minerai et si elle participe de quelque manière à sa transformation ? •

## Notes

\* Jonathan Bernier est étudiant à la maîtrise en études québécoises, à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

1. Le procédé de fabrication de la fonte au charbon de bois est étudié dans Benoît Gauthier, *La Mauricie à l'âge du fer*, Vol. 2, *Technologie en mouvement*, Trois-Rivières, Corporation pour le patrimoine sidérurgique de la Mauricie, 1991 et René Hardy, *La sidérurgie dans le monde rural : Les hauts fourneaux du Québec au XIX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1995, 303 p.

2. Les méthodes de carbonisation sont exposées dans André Bérubé, *L'évolution des techniques sidérurgiques aux forges du Saint-Maurice, 1 : la préparation des matières premières*, Vol. 305, Québec, Parcs Canada, 1978, section *La transformation du bois en charbon de bois* et dans René Hardy, *op. cit.*, p. 174-186.

3. René Hardy, *op. cit.*, p. 175-176.

4. Benoît Gauthier, *op. cit.*, p. 5.

5. René Hardy, *op. cit.*, p. 183.

6. Voir les témoignages dans Mauricie. Base de données en histoire régionale (<http://mauricie.cieq.ca>). Entrevue\_siderurgie\_02 et 05 : entrevues de M. et Mme Ste-Marie et de M. Napoléon Guilbert par Michel Chartier.

7. René Hardy, *op. cit.*, p. 217.

8. George E. Drummond, « The Iron Industry in 1898 », *Journal of Canadian Mining Institute*, 1899, p. 6. Consulté dans : mauricie.cieq.ca, fiche no 24741.

9. René Hardy, *op. cit.*, p. 214.

10. Commission géologique du Canada. « Rapport annuel, 1896 ». S.E. Dawson, 1898. p. 68. Consulté dans : mauricie.cieq.ca, fiche no 24164.

11. Claire-Andrée Fortin et Benoît Gauthier, sous la dir. de René Hardy, *Les entreprises sidérurgiques mauriciennes au XIX<sup>e</sup> siècle : Approvisionnement en matières premières, biographies d'entrepreneurs, organisation et financement des entreprises*, Trois-Rivières, Université de Trois-Rivières, novembre 1986, p. 63.

12. David Ovide Sicard De Carufel, *Notes sur la paroisse de Notre-Dame du Mont-Carmel, Comté de Champlain, P.Q.*, Trois-Rivières, Ed. S. de Carufel, 1907 p. 19-31. et *L'Ère Nouvelle*, 28 janvier 1853, p. 4. Consulté dans : mauricie.cieq.ca, fiche no 24941 et no 23953.

13. René Hardy, *op. cit.*, p. 222.

14. Claire-Andrée Fortin et Benoît Gauthier, sous la dir. de René Hardy, *op. cit.*, p. 8.

15. *Le Trifluvien* (22 octobre 1895), p. 2. Consulté dans : mauricie.cieq.ca, fiche no 23966.

16. Commission géologique du Canada. « Rapport annuel, 1896 ». S.E. Dawson, 1898 : 68. Consulté dans : mauricie.cieq.ca, fiche 24164.

17. Mauricie. Base de données en histoire régionale (<http://mauricie.cieq.ca>). Entrevue\_siderurgie\_11 : entrevue de M. Roméo Gagnon par Michel Chartier.

18. René Hardy, *op. cit.*, p. 221.

# APPARTENANCE MAURICIE



Société d'histoire régionale

# La disparition des hauts fourneaux mauriciens

## Le minerai à l'examen

Ian Mercier

Les plus récentes études ont démontré que l'essor de l'industrie sidérurgique au charbon de bois de la Mauricie dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, s'explique par la qualité de sa fonte<sup>1</sup>. Confrontée au développement de la sidérurgie au coke qui s'impose à travers le monde, la production mauricienne se spécialise et offre une fonte destinée principalement aux roues de wagon en raison des « propriétés particulières de flexibilité et de résistance de la fonte au charbon de bois, qui la rendent préférable à cet usage<sup>2</sup> ». D'ailleurs, on vante les mérites de ces roues partout en Occident : lors de l'exposition universelle de Chicago<sup>3</sup> et à Londres où l'on exhibe « une roue qui était encore intacte, après avoir fait deux fois le tour du monde, en comptant ses voyages de Portland à Québec, et de Québec à Montréal<sup>4</sup> ». Bien que le procédé de production au coke domine les marchés et permet une véritable révolution dans le domaine de la sidérurgie, la fonte produite s'avère de plus faible qualité que celle au charbon de bois. C'est dans ce contexte que la sidérurgie mauricienne prend sa part de marché et que l'on construit de nouveaux fourneaux.

Toutefois, les avantages indéniables des industries au coke et les nouvelles techniques d'exploitation des ressources, axées sur la productivité de masse et la rationalisation du travail, vont progressivement l'emporter sur des méthodes de productions empiriques et traditionnelles. Le minerai de fer mauricien, de par sa nature, de par le type d'exploitation qu'il requiert et les modalités de son transport, explique ce pourquoi la sidérurgie mauricienne n'arrive plus à rivaliser avec les nouveaux procédés et les stratégies préconisés par la grande industrie sidérurgique qui se met en place à l'échelle de l'Amérique. Ainsi, l'étude de l'accessibilité et la rentabilité de l'approvisionnement en ressources naturelles permet d'expliquer

aussi bien l'intérêt porté aux installations mauriciennes que leur abandon.

### Nature du minerai

Précisons d'abord que si le minerai de fer se trouve en grande quantité dans le sous-sol de la région, un examen minutieux de sa nature et de sa constitution doit être effectué avant d'alimenter les fourneaux. L'exploitation et la rentabilité d'un gisement dépendent du taux de fer contenu dans le minerai brut, car une faible proportion de fer le rend inutilisable ou implique une étape de purification. La qualité du minerai s'observe par des tests empiriques sur une coulée. On procède alors à l'examen de la fracture et de la couleur de la fonte pour déterminer sa qualité. Ainsi, l'expérience acquise au fil des générations confère aux fondeurs de la région l'expertise pour discerner les qualités des mines, et selon le type de minerai utilisé, leur permet également d'équilibrer adéquatement, par un dosage estimatif, les quantités et le rythme de versement des matières premières dans la gueule du fourneau. En effet, le fondeur de l'époque remplit directement le haut fourneau

*Venez y prendre le pouls de l'histoire!*

Horaires de consultation :  
mardi au vendredi entre 9h et 12h et  
entre 13h30 et 16h15



**Archives du Séminaire de Trois-Rivières**  
858 rue Laviolette, Trois-Rivières, Qc  
(819) 376-4459 poste 135 astr@ssj.qc.ca

par la cheminée en y déposant alternativement le combustible et les minéraux.

L'arrivée de l'ère scientifique en sidérurgie grâce aux tests chimiques dans les années 1880, va transformer les méthodes d'analyse des mines. Par contre, le recours aux tests en laboratoire demeure marginal au Québec jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Une mauvaise estimation de la qualité du minerai, basée sur les méthodes traditionnelles, entraîne parfois des expériences désastreuses. Dans la région, l'expérience des Forges Grondin fournit un exemple spectaculaire dont le retentissement est considérable. Sans attendre les résultats des tests chimiques, le propriétaire allume le fourneau et ne parvient qu'à produire une faible quantité de fonte, le mélange de minerai, de charbon et de calcaire s'agglutinant et se figeant dans le ventre du four, résultat d'un minerai de mauvaise qualité. Cette masse, obstruant l'appareil et obligeant sa déconstruction, se nomme, dans le langage des travailleurs, un « original ». La formation d'un deuxième « original » peu de temps après les réparations du four précipite la fermeture de l'entreprise. C'est ainsi que le propriétaire et les travailleurs apprennent que la trop forte proportion de titane contenue dans le minerai nuit à la fusion. Ils reconnaissent trop tard que « leur mine n'était pas bonne<sup>6</sup> ».

Ce triste épisode témoigne de l'enthousiasme aveugle des entrepreneurs envers le potentiel sidérurgique de la Mauricie dans cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, mais également des difficultés d'analyser avec une certaine précision la nature des mines. Il apparaît que l'on aurait exagéré les propriétés du minerai de la région, notamment

dans les journaux où, selon René Verrette, de « la légende, on était passé au délire<sup>7</sup> ». Que les éloges des mines témoignent de réelles espérances ou qu'ils visent à attirer l'attention d'éventuels investisseurs, il n'empêche que le potentiel minier mauricien est surévalué. Le souvenir des Forges Grondin, sagement entretenu, insufflera la prudence aux éventuels projets sidérurgiques.

### Une extraction manuelle

La grande majorité du minerai que l'on trouve en Mauricie est de l'hématite brune, appelée communément « fer de savane » ou « fer des marais ».



Haut fourneau en ruine des Forges Grondin. (Collection Corporation pour le patrimoine sidérurgique de la Mauricie)

Ces appellations font référence à l'endroit où l'on procède à l'extraction. Ce type de minerai se présente sous forme de filon de surface, de quelques pieds de large et de profondeur et s'étendant sur des distances allant de plusieurs mètres et parfois même des kilomètres. Ces veines de fer des marais ne peuvent s'exploiter mécaniquement, car le dispersement de la ressource oblige les mineurs à continuellement suivre leurs parcours irréguliers. Les prospecteurs repèrent les filons au son que produit le contact

d'une tige de métal et le minerai. Le prélèvement se fait ensuite manuellement, c'est-à-dire à l'aide de pics et de pelles. L'exploitation mécanisée du lac à la Tortue représente l'exception à la règle. En effet, la grande quantité et la formation continue de fer dans le fond du lac permettent l'emploi d'une drague pour le prélever.

Toutefois, si l'on pense la sidérurgie dans le cadre du marché nord-américain qui se développe et évolue à un rythme fulgurant à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'efficacité de l'extraction mécanisée per-

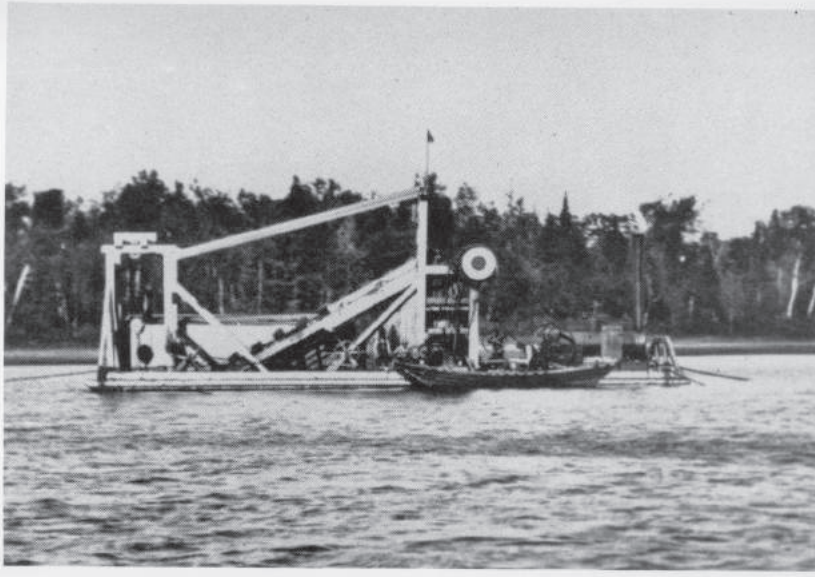
met une rentabilité et une exploitation régulière et stable qui concurrencent fortement les forges mauriciennes. Le type de minerai présent dans la région limite l'amélioration des techniques de récolte. En ce sens, l'extraction minière en Mauricie représente « un domaine où les techniques n'ont pas suivi le courant de mécanisation

forges de la région encore en activité en 1900, les Forges Radnor, emploient majoritairement du minerai provenant de l'Ontario et des États-Unis et cette proportion ne fait qu'augmenter jusqu'à la fermeture en 1910<sup>10</sup>.

### La participation populaire

S'étalant sur de longues distances, un même filon serpente souvent plusieurs propriétés foncières. L'exploitation de ces mines force alors l'association entre les entrepreneurs et les propriétaires de terrain. L'achat direct de minerai au propriétaire du sol est une pratique courante qui permet à plusieurs agriculteurs de diversifier leur revenu. Comme l'explique l'historien René Hardy, « l'abondance des ressources minières facilement exploitables et un savoir-faire acquis depuis des générations dispos[ent] sans doute les habitants à investir avec plus de dynamisme dans la mise en valeur de leur environnement<sup>11</sup> ». Ainsi, les techniques de détection et d'extraction constituent un savoir partagé et transmis depuis des générations. S'organise alors un échange de bons procédés entre les entrepreneurs, qui bénéficient du savoir-faire et de la collaboration des habitants, et ceux-ci qui profitent d'un revenu tout en voyant la valeur de leur bien immobilier augmenter.

Néanmoins, ces relations peuvent s'avérer problématiques, puisque, n'étant pas des employés, le travail et le rendement de ces travailleurs autonomes s'avèrent incontrôlables. Ces ouvriers jouissent donc d'une certaine indépendance, étant payés selon leur production; de plus leur dispersion sur un vaste territoire complique l'approvisionnement que l'on souhaite continu et stable<sup>12</sup>.



Extraction du minerai dans le lac à la Tortue. (ANC, PA-38078)



Le haut fourneau des Forges Radnor, la plus importante entreprise sidérurgique de la Mauricie. (Brevages Radnor Ltée)

qui touche ce secteur durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup> ». L'exploitation minière devient « non sélective au XX<sup>e</sup> [et] la discrimination visuelle du mineur quant aux filons à extraire [est], en quelque sorte, remplacée par la voracité d'une pelle mécanique<sup>9</sup> ». C'est pourquoi les dernières



En ce sens, l'historien Marc Vallières soutient que les Forges du Saint-Maurice éprouvent certaines difficultés de ravitaillement, non pas à cause d'un épuisement de la ressource, mais plutôt parce que les entreprises dépendent de plus en plus des colons qui en possèdent sur leur terre. Il affirme que « certains refusent d'en fournir, d'autres limitent les quantités, d'autres en empêchent le transport sur leur propriété, d'autres enfin se regroupent pour obtenir de meilleurs prix<sup>13</sup> ». Ces contraintes sont de plus en plus mal perçues par les investisseurs qui préfèrent les garanties de ravitaillement. L'entrepreneur et propriétaire de l'imposante Canada Iron Furnace, George Edward Drummond, explique en quoi le risque d'investir dans les industries sidérurgiques de la région est plus considérable qu'ailleurs. Outre le fait que les installations et accessoires ne peuvent être convertis pour d'autres usages, en particulier le haut fourneau dont les coûts d'érection sont substantiels, l'homme d'affaires dénote qu'il « est souvent difficile pour les exploitants des forges de pouvoir véritablement contrôler leur approvisionnement en minerai<sup>14</sup> ».

### La logistique des transports

Même si bien des dépôts sont identifiés dans les rapports gouvernementaux comme étant assez riches en minerai, les coûts d'extraction et de transport les rendent souvent inexploitable. Les « facilités de transport constituent sans aucun doute le facteur qui détermine l'intérêt d'un site<sup>15</sup> ». D'ailleurs, c'est Matthew Bell, propriétaire des Forges du Saint-Maurice, qui construit le premier quai et entrepôt du port de Trois-Rivières en 1824<sup>16</sup>. Le réseau fluvial de la région et son aménagement comptent parmi les raisons qui ont poussé certains entrepreneurs à installer leur industrie dans les alentours. Cependant, c'est le chemin de fer qui, au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, va le plus contribuer à transformer les modes de production dans le monde de la sidérurgie. Or, tandis que sur la rive

sud le développement du chemin de fer facilite le transport et augmente les points de cueillette possibles, l'implantation du réseau mauricien par le Canadien Pacifique est tardive et son circuit moins ramifié<sup>17</sup>. C'est pourquoi l'acheminement des ressources s'effectue par des moyens de transport rudimentaires et plus coûteux. On remarque alors que les Forges du Saint-Maurice sont sujets à « un isolement plus marqué que leur concurrent voisin, Radnor, relié, lui, aux sources de matières premières et aux marchés par un chemin de fer<sup>18</sup> ».

Généralement, le minerai de fer en Mauricie se charrie durant la période hivernale dans des traîneaux tirés par des chevaux, car il est plus onéreux de le livrer lors de la belle saison en empruntant les routes cahoteuses de terre. Cependant, au besoin, il s'en transporte aussi l'été dans des bennes tractées par un attelage. Ce type de transport « limit[e] sérieusement le périmètre à l'intérieur duquel les établissements mauriciens p[euvent] s'approvisionner en minerai de fer à un coût raisonnable<sup>19</sup> ». De plus, le prélèvement de mines s'opère toujours à des distances plus grandes faisant ainsi augmenter le coût du transport proportionnellement à la distance parcourue. À titre d'exemple, outre les problèmes financiers de James McDougall, créancier des Forges du Saint-Maurice, l'absence de chemin de fer à proximité explique la fermeture de cette entreprise en 1883. Étant « privées de voie ferrée pour les desservir, elles assum[ent] des coûts élevés de transport et d[oi]vent exclusivement compter sur les ressources des environs immédiats<sup>20</sup> ».

L'accès au réseau ferroviaire devient, au cours de cette période, une condition déterminante pour la survie des industries dans le contexte sidérurgique nord-américain. La rationalisation des transports va de plus en plus appliquer le *principe du convoyeur* qui organise les flux d'approvisionnement « comme si l'on voulait que le train devienne un tapis roulant<sup>21</sup> ». Dans cette optique, les forges mauriciennes se retrouvent désavantagées par rapport aux régions et entreprises mieux desservies dont l'infrastructure favorise une stabi-

lité et une meilleure rentabilité pour le ravitaillement en matière première.

## Conclusion

En somme, les succès de l'activité sidérurgique en Mauricie lors de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle s'expliquent par la combinaison de plusieurs facteurs dont notamment : l'abondance du minerai, la participation et le savoir-faire de la population, des artisans expérimentés et la maîtrise du procédé au charbon de bois. Les hauts fourneaux produisent alors, d'une manière traditionnelle, une fonte d'une qualité reconnue qui permet à l'industrie de se développer en se spécialisant dans la confection de roues de trains. Par contre,

les nouvelles techniques de fonderie au coke, qui causent une véritable révolution dans le domaine de la sidérurgie, et la rationalisation du travail qui s'impose partout entraînent inévitablement la marginalisation des forges mauriciennes. Les techniques et moyens de production que l'on met en place tels que les tests chimiques, la mécanisation de l'exploitation des mines et le transport ferroviaire assurent une rentabilité et un contrôle accru de la qualité de production. Le minerai et les méthodes utilisées dans la région, empiriques et traditionnelles, peuvent être compris comme des causes « de la non rentabilité de la production dans un contexte de marché compétitif qui a fait déplacer le capital vers des régions plus favorables<sup>22</sup> ». •

## Notes

\* Ian Mercier est étudiant à la maîtrise en études québécoises, à l'Université du Québec à Trois-Rivières,

1. Cet essai puise surtout dans les études de Benoît Gauthier, René Hardy, Roch Samson et Marc Vallières dont les références apparaissent plus bas.

2. Marc Vallières, *Des mines et des hommes. Histoire de l'industrie minière québécoise. Des origines au début des années 1980*, Québec, Les Publications du Québec, 1988, p. 81.

3. Anonyme, *Radnor. 60 ans de propres 1894-1954*, 1954, p. 5-6; consulté dans Base de données en histoire régionale : mauricie.cieq.ca, fiche no 24939.

4. Jean Bart, pseud. de J. O. Prince, « Historique de la paroisse de Saint-Maurice, Comté de Champlain », *BRH*, vol. 35, no. 5, mai 1929: 300 et 302; mauricie.cieq.ca, fiche no 24866.

5. Marc Vallières, *op. cit.*, p. 60.

6. ANQTR. no 556, Cour Supérieure, P. Boucher vs H, Grondin, déposition de M. Desaulniers., 1879; mauricie.cieq.ca, fiche 24507.

7. René Verrette, *Les idéologies de développement régional : le cas de la Mauricie, 1850-1950*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Trois-Rivières, 1998, p. 90.

8. Benoît Gauthier, *La Mauricie à l'âge du fer. Volume 2 Technologie en mouvement*, Trois-Rivières, Corporation pour le patrimoine sidérurgique de la Mauricie, 1991, p. 5.

9. Pierre Paquette, « Industries et politiques minières au Québec, une analyse économique 1896-1975 », *Revue*

*d'histoire de l'Amérique française*, vol. 37, no 4, 1984, p. 579.

10. Benoît Gauthier, *La Mauricie à l'âge du fer. Volume 1 Deux siècles d'histoire*, Trois-Rivières, Corporation pour le patrimoine sidérurgique de la Mauricie, 1991, p. 12.

11. René Hardy, *La sidérurgie dans le monde rural. Les hauts fourneaux du Québec au XIX<sup>e</sup> siècle*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1995, p. 83.

12. Roch Samson, « Une industrie avant l'industrialisation : le cas des Forges du Saint-Maurice », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 10, no 1, 1986, p. 92.

13. Marc Vallières, *op. cit.*, p. 81.

14. George E. Drummond, « Review of the Pig Iron Trade of 1896 », *Journal of The Federated Canadian Mining Institute* (1897) : 59-61; mauricie.cieq.ca, fiche 24231.

15. *Ibid.*

16. Jean Cermakian, « L'infrastructure et le trafic du port de Trois-Rivières », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 17, no 40, 1973, p. 172.

17. *Ibid.*, p. 91.

18. Marc Vallières, *op. cit.*, p. 81.

19. Benoît Gauthier, *La Mauricie à l'âge du fer. Volume 2*, p. 5.

20. René Hardy, *op. cit.*, p. 88.

21. Ludger Beaugard, « La géographie du fer au Canada. Une mutation en cours », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 17, no 40, 1973, p. 96.

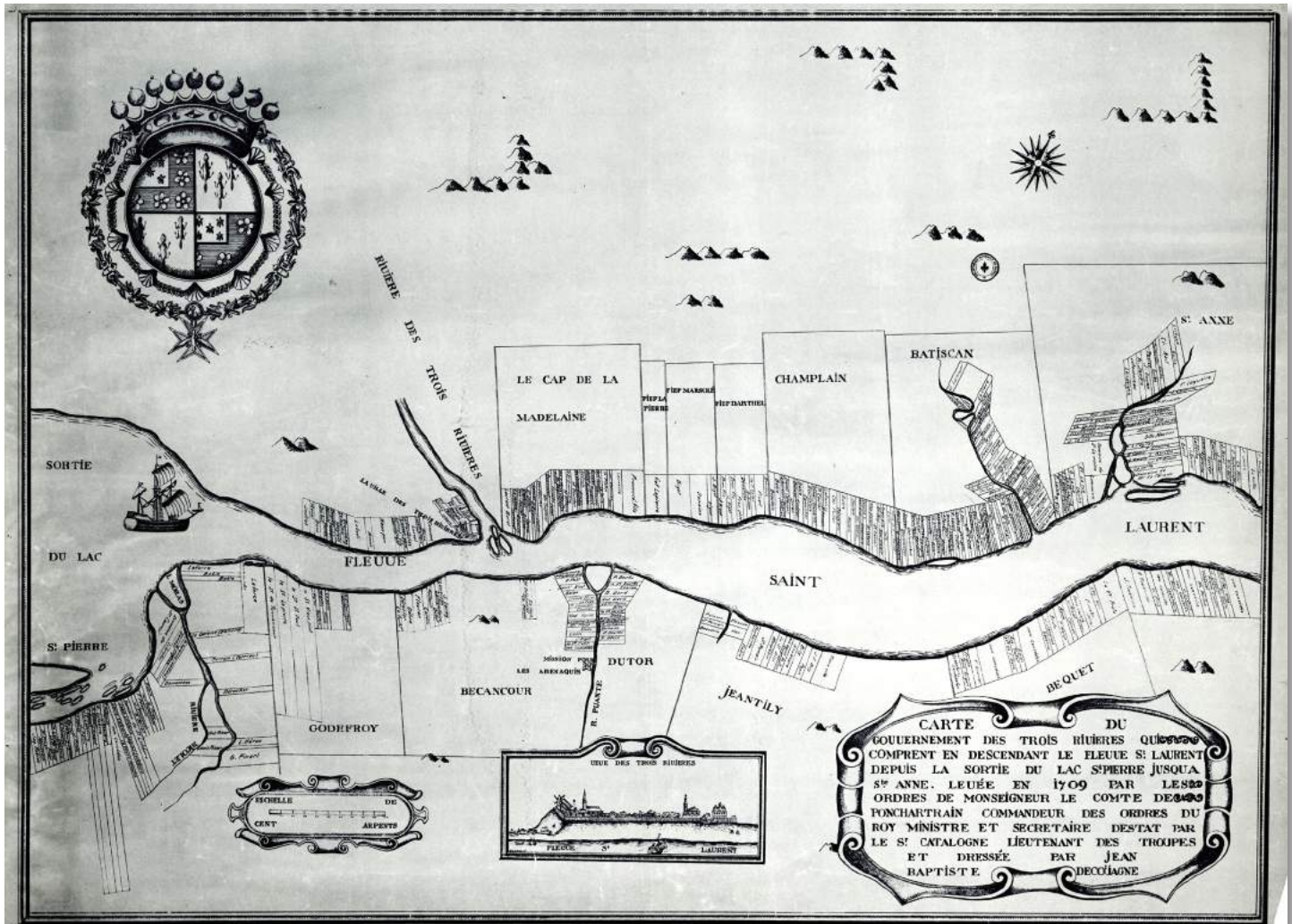
22. Roch Samson, *op. cit.*, p. 86.

# Les persistances du régime seigneurial à Cap-de-la-Madeleine et au Québec

1854-1940

Michel Morissette\*

D'abord concédée à l'abbé Jacques de la Ferté en 1651, la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine est reconcédée aux jésuites, quelques années plus tard, en 1668. Puis, à la suite de la suppression de cet ordre religieux par le Pape Clément XIV, en 1773, le fief du Cap-de-la-Madeleine devient finalement la propriété de la Couronne en 1800, soit la même année où le dernier membre de l'ordre des Jésuites, le frère Casot, s'éteint. Ce fief va demeurer entre les mains de la Couronne bien longtemps après 1854, date généralement admise comme étant celle de l'abolition du régime seigneurial au Bas-Canada. En fait, la Couronne va posséder des droits sur ce fief jusqu'en 1940, moment où les dernières rentes « seigneuriales » sont rachetées à Cap-de-la-Madeleine, comme ailleurs au Québec. Cette longévité inattendue de l'institution seigneuriale québécoise jusqu'au cœur du XX<sup>e</sup> siècle, nous éloigne de plus de 80 ans de la date officielle de l'abolition du régime seigneurial. Comment donc expliquer ce qui semble être à première vue... un anachronisme ?



Reproduction de 1921 d'une carte de 1709 de Gédéon de Catalogne représentant le gouvernement de Trois-Rivières. (BANQ, Ge SH 127-2-5 p)

## L'abolition de 1854 : un début et non une fin

Pour expliquer cet état de fait, il faut se pencher sur la loi de 1854 et ses conséquences à long terme. C'est effectivement en 1854, avec *l'Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada* (dorénavant *Acte seigneurial*), que le gouvernement abolit tous les droits honorifiques (plantation du mai, foi et hommage, banc à l'église, etc.) sans compensation. Cependant, les propriétaires de fiefs n'auront pas tout perdu. Par cette loi, le législateur a aussi reconnu aux seigneurs la jouissance des droits de propriété utile et éminente qu'ils détenaient en vertu de leurs titres seigneuriaux. Le maintien de la propriété utile les a placés en pleine possession des domaines et des terres non concédées dans leur fief. Ce changement va d'ailleurs ouvrir la porte à la vente des anciens domaines, qui pourront devenir, par exemple, des lotissements urbains. Sous le régime seigneurial, rappelons-le, les seigneurs n'avaient pas le droit de vendre les terres de leurs domaines ou celles qui n'étaient toujours pas concédées : ils devaient les concéder en censives moyennant des redevances. Après 1854, cette nouvelle législation ouvre donc de nombreuses options aux propriétaires de fiefs.

Pour sa part, la reconnaissance de la propriété éminente assure aux seigneurs des dédommagements pour l'abolition des droits qu'ils détenaient sur les terres déjà concédées. On parle ici des droits de mouture, des lods et ventes et toutes les

autres prérogatives lucratives du seigneur sur les censives de sa seigneurie. Pour citer ici la loi de 1854, la confirmation de la propriété éminente a donc perpétué le lien seigneur/censitaire en faisant en sorte que « la valeur annuelle de chaque classe de droits [seigneuriaux] sur chaque fonds [censives] deviendra une rente constituée<sup>1</sup> ». Plus clairement, les anciens cens et rentes qui étaient payés annuellement par les censitaires, se sont purement et simplement transformés en une nouvelle rente, dite constituée. Ce nouveau paiement était également payable le même jour (le 11 novembre à la Saint-Martin d'hiver), à la même personne (le seigneur ou son représentant) et au même endroit (au manoir seigneurial, à moins d'une entente particulière avec le seigneur) que les anciens cens et rentes. Il y avait cependant deux nouveautés. Premièrement, la rente constituée devait dorénavant être payée en argent, contrairement aux cens et rentes qui pouvaient quelquefois être payables en nature : en minot de blé ou en chapon. Deuxièmement, la rente constituée pouvait être rachetée moyennant le paiement du capital de la dite rente. Ce capital était l'équivalent d'environ 17 paiements annuels. Donc, pour une rente de 1 dollar, une somme d'environ 17 dollars était due au seigneur pour en finir avec ces versements annuels.

Cependant, comme l'a constaté Robert Sweeney<sup>2</sup> avec l'exemple de Montréal, c'est une minorité de censitaires qui rachètent leurs rentes. Également, grâce aux recherches dirigées par Benoît Grenier<sup>3</sup>, nous pouvons mentionner que cette situation semble généralisée à l'ensemble du territoire québécois entre 1854 et 1940<sup>4</sup>. En fait, moins de 20 % des rentes payées en 1854 seront rachetées en 1940 sur l'ensemble du territoire québécois. Ce pourcentage diminue à moins de 10 % pour le district de Trois-Rivières. Voici (p. 21) une représentation cartographique, du district de Trois-Rivières en 1940, sur laquelle on voit bien les différences entre seigneuries et l'étendue des rachats. Plus la couleur est foncée, moins



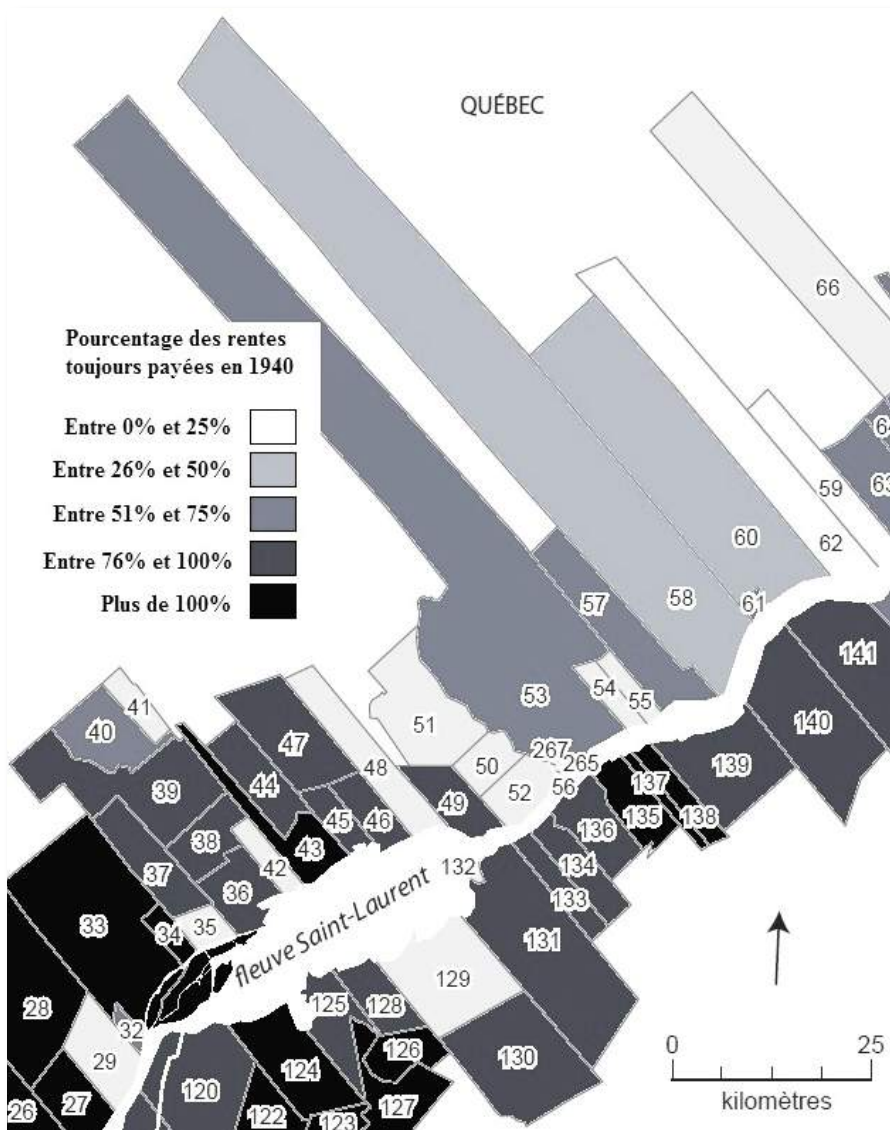
**Bâtissons l'avenir ensemble!**

CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

**Robert Aubin**  
Député fédéral de Trois-Rivières

Téléphone : **819-371-5901**  
214 Bonaventure, Trois-Rivières (QC) G9A 2B1

NPD



(Centre interuniversitaire en études québécoise, Université Laval)

les rentes ont été rachetées dans ce fief. Pour ce qui est des seigneuries en noir, cela indique qu'il y a plus de rentes payées en 1940 qu'il n'y en avait en 1854, ce qui est paradoxal, puisque l'*Acte seigneurial* empêche toute nouvelle concession à la suite de cette première abolition : comme quoi, certains seigneurs, faute d'alternative, ont probablement continué de concéder des censives quelque mois ou années après cette première abolition.

Dans le cas de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine (# 53 sur la carte), la somme capitalisée des cens et rentes s'élevait à 29 368,88 \$ lors de l'abolition de 1854 alors qu'il n'en restait que 16 975,13 \$ en 1940 : ce qui représente 57,8 % du montant payé en 1854. Ainsi, l'immense fief

de la Couronne conserve, au lendemain de 1854, une valeur de tout près de 30 000 \$. De plus, des paiements d'environ 1 800 \$, affectant 2 052 censives, devaient y être faits annuellement. Cependant, et contrairement à beaucoup d'autres fiefs, près de 43 % des rentes seront soit rachetées ou auront simplement cessé d'être payées par les censitaires entre 1854 et 1940. On remarque effectivement que les revenus se maintiennent dans la plupart des autres fiefs. Dans celui de Beauharnois à l'ouest de Montréal, les montants retirés de la seigneurie sont même devenus plus importants à la suite de l'abolition<sup>5</sup>. C'est donc dire que même si la rente constituée peut représenter un montant négligeable pour la plupart des censitaires (elle représente entre 1 sou et quelques dollars), elle peut, par l'addition des sommes, représenter un montant non négligeable pour plusieurs seigneurs, mais surtout, être d'une grande valeur au niveau du marché de la propriété foncière, et ce, même si au fil du temps certaines

seigneuries perdent plus de valeur que d'autres : comme c'est le cas à Cap-de-la-Madeleine. En tout, ce processus d'abolition au XIX<sup>e</sup> siècle aura mené à des dédommagements s'élevant à environ 10 millions de dollars pour l'ensemble des seigneuries laurentiennes<sup>6</sup>.

En plus de ces persistances financières, la loi de 1854 impose une certaine continuité dans le vocabulaire seigneurial. La législation stipule effectivement que le mot « seigneur » s'appliquera « au propriétaire de toute rente constituée créée en vertu du présent acte, » alors que le mot « censitaire », sera utilisé pour parler de « la personne qui en est chargée des dits droits et devoirs représentés par la dite rente<sup>7</sup> ». Il s'avère donc évident

que même après 1854, on se retrouve face à un régime seigneurial qui n'existe plus, mais avec des seigneurs et censitaires, qui eux, demeurent des acteurs bien présents dans une seigneurie qui est grandement transformée, mais toujours rentable.

cet organisme, dont Bouchard a été le premier président, évoque non pas le rachat des rentes « constituées », mais bien des rentes « seigneuriales ». Il s'agit d'un détail qui est malgré tout très révélateur des perceptions de cette époque au

sujet de ces rentes constituées. Cet organisme, qui regroupait les différentes municipalités (au nombre de 800 en 1935) où des rentes étaient toujours payées, avait donc pour mandat d'en finir avec les dernières rentes constituées du Québec. Cependant, puisque l'on voulait à tout prix protéger, comme en 1854, l'important droit à la propriété privée, les dispositions de la loi de 1935 prévoyaient compenser les derniers seigneurs pour la perte de leurs droits sur les rentes constituées. Pour ce faire, le SNRRS a demandé aux différents propriétaires de seigneuries du Québec, de prouver leur titre de

propriété. Ces derniers devaient donc faire parvenir au syndicat toutes les pièces justificatives (testament, acte de vente, actes de donation, etc.) qui montraient l'évolution de la chaîne de titre de leur fief, et ce, depuis 1854.

Grâce à ces documents, les deux notaires mandatés par le SNRRS ont pu confirmer ou infirmer les prétentions de ces gens sur les rentes seigneuriales. Laurent Lesage à Québec et Lucien Morin à Montréal ont établi les chaînes de titre des dernières seigneuries québécoises sur une



Censitaires payant le seigneur. (*Seignorial dues* de Charles William Jefferys extrait de Morden Heaton Long, *A History of the Canadian people*, Toronto, Ryerson, 1942, Volume 1, p. 155.)

### 1940 : une véritable fin...

Suite à ces grands bouleversements du XIX<sup>e</sup> siècle, il faut attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle pour que le dossier des rentes seigneuriales revienne sur la scène politique québécoise. C'est finalement à la suite de multiples débats à l'Assemblée législative et à l'intervention du député et maire de Saint-Hyacinthe<sup>8</sup>, Téléphore-Damien Bouchard, que l'on assiste, en 1935, à la création du Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales (SNRRS). Notons que le nom même de



La CPSM appuie les projets de la Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine. Elle s'associe à elle pour la tenue d'ateliers de formation et la publication de sa revue. Pour connaître ses activités en 2013-2014, visitez le site internet <http://www.histoirecapdelamadeleine.ca/index.html>

période s'échelonnant de 1854 à 1940. Dans le cas des seigneurs institutionnels, comme la Couronne, les rapports sont simples puisqu'il n'y a que très rarement des transactions ou des transmissions de titres. Ainsi, le rapport portant sur le fief du Cap-de-la-Madeleine rappelle que celui-ci appartenait à la Couronne en 1854 et que « Sa Majesté aux droits de la Province de Québec » possède encore cette seigneurie en 1940<sup>9</sup>. Les notaires concluent donc à un « titre parfait », le paiement de la réclamation devant être fait au ministère des Terres et Forêts avec les intérêts à compter du 11 novembre 1940. Le tout étant signé en date du 7<sup>e</sup> jour du mois de mai 1942 par le notaire Laurent Lesage. Cette simplicité n'est cependant pas aussi perceptible lorsqu'il s'agit de seigneuries appartenant à des particuliers. Dans quelques-unes d'entre elles, les chaînes de titres peuvent parfois être particulièrement complexes. Le cas de la seigneurie Carufel, également dans le district de Trois-Rivières, est spécialement révélateur des problèmes que peut causer une chaîne de titres complexe. En effet, la multitude des propriétaires de cette seigneurie en 1940, 43 au total, a poussé Laurent Lesage à confectionner

**R A P P O R T**

Sur la Seigneurie Cap de la Madeleine.

- - - - -

**CADASTRE ABRÉGÉ:-**

En 1854, lors de la confection du cadastre abrégé, la seigneurie Cap de la Madeleine appartenait ci-devant à l'ordre des Jésuites, tel qu'il appert du cadastre No. 5 des seigneuries du Domaine de la Couronne, clos le 16 mars 1864 ✓ par Henry Judah, avec \$29,368.68 représentant la valeur des cens et rentes. La réclamation actuellement devant le Syndicat est de \$21,534.63.

Comme on le sait, les biens des Jésuites avaient été confisqués par les autorités impériales, sous le règne de George III, après suppression de l'Ordre des Jésuites par Clément XIII<sup>V</sup>, en 1773. Par après, les biens des Jésuites furent remis aux autorités de la Province de Québec et, par le Statut 51-52 Victoria, chapitre 13, subséquentement amendé par 53 Victoria, chapitre 31, Sa Majesté aux droits de la Province de Québec devenait propriétaire absolue de tous les biens appartenant aux Jésuites moyennant une considération de \$400,000.- qui leur fut payée.

Après ce Statut, Sa Majesté aux droits de la Province de Québec devenait donc propriétaire incommutable de tous les biens des Jésuites dans cette seigneurie et, elle est encore propriétaire. Pour les fins d'administration, les biens des Jésuites relèvent du Ministère des Terres et Forêts.

**CHARGE:-**

Il n'apparaît aucune charge quelconque sur

la Seigneurie Cap de la Madeleine.

**CONCLUSION:-**

Je suis d'avis que Sa Majesté aux droits de la Province de Québec a un titre parfait à la seigneurie Cap de la Madeleine. Je recommande que le paiement de la réclamation soit fait au Ministère des Terres et Forêts avec les intérêts à compter du 11 novembre 1940.

QUÉBEC, ce. 7<sup>me</sup> jour de mai 1942.

*Laurent Lesage*

Revisé et approuvé.

MONTREAL, ce 26 mars 1942.

R-132

*Notaire*

cinq rapports différents, ce qui rend la reconstitution de la chaîne de titre global, et par le fait même l'étude de ce fief, beaucoup plus difficile.

En tout, le travail de ces deux notaires s'est effectué de 1940 à 1945 et s'est finalement conclu par la rédaction de 337 rapports et l'envoi de près de 3,2 millions de dollars aux seigneurs de 1940, dont tout près de 17 000 \$ pour la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine. C'est le 11 novembre 1940, à la suite d'un processus d'abolition des rentes constituées débuté en 1935, que les dernières rentes « seigneuriales » sont payées à Cap-de-la-Madeleine comme ailleurs au Québec. Ce moment marquant, trop souvent oublié dans la mémoire collective, probablement occulté par la Seconde Guerre mondiale, survient plus de 85 ans après la « première » abolition du régime en 1854 et 181 ans après la bataille des plaines d'Abraham.

Cependant, afin de rembourser l'emprunt contracté par le SNRRS, qui s'élevait à environ 3,5 millions de dollars, les anciens censitaires vont continuer de payer une taxe « seigneuriale » à leur municipalité jusqu'en 1970. Il n'est effectivement pas si lointain, le moment où Marcel Trudel mentionnait que des hommes « continuent » toujours de payer une taxe « seigneuriale » pour leur terre (cette fois-ci à leur municipalité), et sur leur reçu on continue, sous le poids de la tradition, à écrire : « pour rentes seigneuriales<sup>10</sup> ». •

## Notes

\* Michel Morissette est étudiant à la maîtrise en histoire à l'Université de Sherbrooke

1. *Acte seigneurial*, Chapitre 3, Article IV, sous article 5.  
2. Robert Sweeny, « Paysans et propriété. La commutation à Montréal, 1840-1859 », dans Christian Dessureault, John A. Dickinson et Joseph Goy, dir., *Famille et marché XVIe-XXe siècles*, Sillery, Septentrion, 2003, p.161-166.

3. Benoît Grenier dirige un projet de recherche, auquel l'auteur de ce texte est étroitement associé, sur les persistances économiques, sociales et culturelles du régime seigneurial. Le projet a bénéficié du soutien financier du FQRSC : *Les persistances du monde seigneurial après 1854 : économie, société, culture. Phase 1 : Maintien et extinction de la propriété seigneuriale (1854-1940)*.

4. Après le dépouillement des sources, nous constatons que cet état de fait semble être généralisé à l'ensemble du territoire seigneurial. Certaines seigneuries ayant d'ailleurs une plus grande valeur en 1940 qu'en 1854. Voir : BAnQ-Québec, Fonds E39 - *Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales*.

5. André LaRose, *La Seigneurie de Beauharnois, 1729-1867 : les seigneurs, l'espace et l'argent*, Thèse de Doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1987, p.544.

6. Victor Morin, « La féodalité a vécu... », *Cahier des Dix*, N°6, 1941, p.280.

*Acte pour l'abolition des droits et devoirs féodaux dans le Bas-Canada*, S.C. 1854-1855, 1<sup>re</sup> session, c. 3.

BAnQ-Québec, Fonds E39 - *Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales*.

7. *Acte seigneurial*, Chapitre 3, Article XXXVII.

8. Benoît Grenier, « Le dernier endroit dans l'univers » : À propos de l'extinction des rentes seigneuriales au Québec, 1854-1974 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol. 64, N° 2, 2010, p. 75-98.

9. Laurent Lesage, *Cap-de-la-Madeleine*, BAnQ-Québec, Fonds E39 - *Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales*.

10. Marcel Trudel, « Le régime seigneurial », *La société historique du Canada*, Ottawa, Brochure historique N° 6, 1971 [1956], p.22.



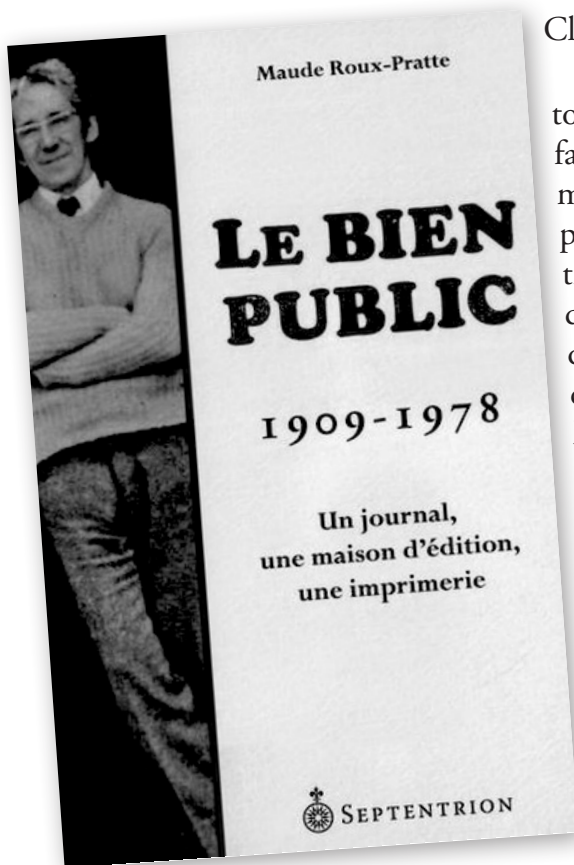
Société  
Saint-Jean-Baptiste  
de la MAURICIE

Un réseau  
au service de la nation

[www.ssjbmauricie.qc.ca](http://www.ssjbmauricie.qc.ca)  
[ssjbm@ssjbmauricie.qc.ca](mailto:ssjbm@ssjbmauricie.qc.ca)







Maude Roux-Pratte, *Le Bien public, 1909-1978, Un journal, une maison d'édition, une imprimerie*, Québec, Septentrion, 2013, 327 p.

L'hebdomadaire trifluvien *Le Bien public* est remarquable à plusieurs points de vue. D'abord par sa longévité : il a été publié pendant 70 ans. Il fut à la fois un journal, une maison d'édition, et une imprimerie. Beaucoup plus que d'autres hebdomadaires, il proposait un contenu engagé sur le plan politique, social, religieux et culturel. Son rayonnement, à certaines époques, dépassait les frontières régionales, tant par ses lecteurs que par ses collaborateurs. Au-delà des premières années sous la conduite de l'avocat Joseph Barnard, il fut mené de main de maître par trois hommes d'envergure, l'abbé Albert Tessier, Raymond Douville et

Clément Marchand.

Il est heureux que l'histoire de cette entreprise ait fait l'objet d'une étude par madame Maude Roux-Pratte, publiée aux Éditions Septentrion. L'auteure, détentrice d'une maîtrise en études québécoises de l'UQTR et d'un doctorat en histoire de l'UQAM, a bénéficié d'une riche documentation, notamment la correspondance des trois personnes ci-haut mentionnées.

L'historien Denis Vaugeois, dans un style vif et mordant, introduit l'oeuvre en rappelant l'atmosphère qui régnait dans la cité trifluvienne dans les années 50 et 60. Il décrit le climat de l'époque, étouffant et contrôlant, auquel ont dû s'ajuster les trois personnages Tessier, Douville et Marchand, qu'il a personnellement bien connus. Il rend particulièrement hommage à l'historien Raymond Douville.

S'il y a une ligne directrice dans l'ouvrage de Maude Roux-Pratte, c'est l'importance qu'elle accorde au réseau complexe des relations entretenues par nos trois hommes. Ils ont chacun des entrées parmi le monde des politiciens, du clergé, des historiens, des hommes de lettres et des maisons d'édition, en Mauricie mais aussi ailleurs comme à Montréal et Sherbrooke. C'est la clé fondamentale de leur succès et de leur durée.

Douville s'affirme comme historien, Marchand comme poète et homme de lettres, et Tessier est vraiment l'homme aux mille contacts, avec le clergé, mais aussi

## À lire !

avec le monde des auteurs, qu'il suscite et encourage, et des gens d'influence qu'il embrigade au service de ses publications.

Ajoutons que Marchand s'affirme comme auteur, avec des oeuvres peu nombreuses mais reconnues et récompensées, mais aussi de façon surprenante comme homme d'affaires, lui qui est accaparé de plus en plus par la survie de l'entreprise. Dans le trio qui tient celle-ci à bout de bras, il incarne la durée.

L'étude de Maude Roux-Pratte se concentre sur trois aspects de l'hebdomadaire trifluvien : le journal qui va de 1909 à 1978, la maison d'édition mise sur pied en 1932, et l'imprimerie, de 1938 à la fin. Comme le signale l'auteure elle-même, on ne trouvera pas ici d'analyse de l'idéologie du journal. Une étude du contenu de l'hebdomadaire et des éditoriaux reste à faire. Né d'une initiative de l'évêque de Trois-Rivières, l'hebdomadaire est graduellement passé du monde religieux au monde littéraire et culturel, alors que l'édition et ensuite l'imprimerie deviennent la principale raison d'être de l'entreprise.

Il existe très peu de livres sur l'édition en région. D'où le très grand intérêt de cette recherche sur un hebdomadaire remarquable, entre autres par sa durée sur près de 70 années.

Claude Bruneau



Réal Bélanger. *Le fascinant destin d'un homme libre. (1868-1914)*, Québec, PUL, 2013. 552 p.

Ces dernières années peu d'historiens professionnels se sont intéressés aux hommes politiques québécois d'avant la révolution tranquille. Réal Bélanger, professeur retraité de l'Université Laval, codirecteur du *Dictionnaire biographique du Canada* et auteur d'un ouvrage sur Wilfrid Laurier, vient combler cette lacune de l'historiographie.

*Le fascinant destin d'un homme libre (1868-1914)*, est le premier

tome d'une biographie consacrée à Henri Bourassa. Durant la période traitée, il fut député à la Chambre des communes de 1896 à 1907, puis député provincial de 1908 à 1909. En 1910, il choisit de se faire entendre à travers la presse écrite. Il fonde alors le quotidien *Le Devoir*.

L'analyse de plus de 500 pages repose principalement sur la correspondance et les écrits de Bourassa ainsi que sur des entretiens réalisés avec sa fille, Anne. Malgré cet apport familial, très peu est dit sur la vie privée du personnage. C'est l'homme public que

nous rencontrons. De même, si la biographie débute à sa naissance, c'est surtout la période 1905-1914 qui est exploitée. À cette époque, devenu un politicien reconnu, de nombreux enjeux suscitent la passion de Bourassa, tels la défense de la langue française au Canada et l'impérialisme britannique.

Ses nombreux discours sur ces sujets ont fait de lui une figure marquante dans l'histoire du nationalisme canadien. À ce propos, Bélanger démontre que si la défense du fait français fut un combat qu'il mena toute sa vie, sa pensée politique n'appartient pas à la mouvance sécessionniste

canadienne-française. C'est la vision d'un Canada biculturel qui domine :

La patrie, pour nous, c'est le Canada tout entier, c'est-à-dire une fédération de races distinctes et de provinces autonomes. La nation que nous voulons voir se développer, c'est la nation canadienne, composée des Canadiens-français et des Canadiens-anglais, c'est-à-dire de deux éléments séparés par la langue et la religion, et par les dispositions légales nécessaires à la conservation de leurs traditions respectives, mais unies [sic] dans un sentiment de confraternité, dans un commun attachement à la patrie commune. (2<sup>e</sup> de couverture)

C'est donc dans l'optique d'assurer une égalité entre les langues française et anglaise partout au Canada qu'il se porte à la défense des communautés francophones hors Québec. Par contre, si Bourassa a la vision d'un Canada uni, il souhaite ardemment que celui-ci s'affranchisse de l'Angleterre. À l'orée de la première guerre mondiale, il se montre en profond désaccord lorsque des Canadiens britanniques, face à la menace allemande, proposent de construire des navires de guerre pour la mère patrie. Pour lui ce conflit est celui



CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT  
CULTUREL  
DE TROIS-RIVIÈRES

de la Grande-Bretagne et non celui du Canada qui n'a pas à y être mêlé. C'est la raison pour laquelle, déjà en tout début de carrière, en 1899, pour protester contre l'envoi d'un contingent militaire canadien à la guerre des Boers, il quitte le parti libéral, pour siéger comme député indépendant à la Chambre des communes. Il dit :

L'obéissance aveugle aux chefs, aux partis et même aux courants populaires ne m'a jamais paru une raison suffisante pour me faire accepter ce que je crois un mal sérieux et un danger réel. Enfin! nous verrons. Je reste très paisible n'ayant pas d'ambitions politiques, au moins telles qu'elles se manifestent chez la plupart des hommes politiques que je connais.  
(p. 72)

Pour Bélanger, son indépendance intellectuelle est ce qui le définit, d'où le titre du volume : *Le fascinant destin d'un homme libre*. Un personnage complexe parce qu'il est aussi caractérisé par son ultramontanisme et sa misogynie.

Bref, un livre à lire qui nous renseigne autant sur Henri Bourassa que sur les dossiers importants du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Chantale Dureau

\*\*\*

En page couverture : La coulée dans le haut fourneau; village et haut fourneau des Forges du Saint-Maurice (1882).

*St. Maurice Forges* de Lucius Richard O'Brien (1832-1899) extrait de George Monro Grant, *Picturesque Canada : the Country as it was and is*, Toronto, Belden Bros., 1882, volume 1, p. 97

***Le Nouveau Madelinois*** est produit par la Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine (SHC) et est distribué gratuitement. Il est également accessible à l'adresse internet suivante :

<http://histoirecapdelamadeleine.ca/publications.html>

***Éditeur*** : Jean Roy.

***Conception graphique*** : Chantale Dureau.

***Impression*** : UQTR.

***Comité de Lecture*** :

Claude Bruneau, journaliste retraité du journal *Le Nouvelliste*.

René Hardy, historien et professeur retraité du département des Sciences humaines de l'UQTR.

***Collaborateurs*** : Christine Provost, Jonathan Bernier, Ian Mercier, Michel Morissette, Claude Bruneau et Chantale Dureau.

La société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine (SHC) est un organisme à but non lucratif (OBNL). Accréditée par la Ville de Trois-Rivières, elle a pour objectif de diffuser l'histoire locale et régionale.

Pour devenir membre de la SHC, il suffit d'adresser votre demande et vos coordonnées à la trésorière de la société en l'accompagnant d'un chèque de 10 \$ libellé au nom de la SHC, C.P. 33022, Trois-Rivières, Qc, G8T 9T8.

***Conseil d'administration de la SHC*** :

Jean Roy, président

Maélie Bourassa-Richard, vice-présidente et trésorière

Chantale Dureau, secrétaire

Simon Fitzbay, Diane Caron, Catherine Des Champs et

Jocelyn Morneau, directeurs

Dépôt légal ISSN 1 920-0285

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Canada

# LES ÉTUDES QUÉBÉCOISES

à l'Université du Québec à Trois-Rivières



Des programmes axés sur l'histoire du Québec, dans des perspectives comparatives et interdisciplinaires  
Une équipe professorale multidisciplinaire et prestigieuse, dans un environnement dynamique

## Pour le financement de vos études

- Bourses institutionnelles d'excellence à l'admission
- Aide financière aux étudiants de cycles supérieurs pour les communications scientifiques et les publications
- Diverses bourses de soutien offertes par la Fondation de l'UQTR
- Prix de la meilleure thèse de doctorat de l'UQTR
- Bourse de mérite de fin d'études du CIEQ pour les programmes de maîtrise et de doctorat
- Possibilité d'emploi étudiant dans l'un des nombreux projets de recherche subventionnés des professeurs
- Possibilité de stage d'études en Europe

## Plus d'information

**Stéphane Castonguay**, directeur  
Programmes de maîtrise et doctorat  
en études québécoises  
(819) 376-5011 poste 3698  
[Stephane.Castonguay@uqtr.ca](mailto:Stephane.Castonguay@uqtr.ca)

## Un milieu intellectuel stimulant

- | Une Chaire de recherche du Canada en histoire environnementale du Québec
- | Un centre de recherche interuniversitaire (CIEQ) qui donne accès à des laboratoires de recherche bien équipés et qui soutient l'insertion dans les réseaux scientifiques
- | Nos diplômés à la maîtrise sont enseignants au niveau collégial, agents de recherche, guides ou responsables de l'animation muséale, archivistes, bibliothécaires, etc.
- | Nos diplômés au doctorat sont professeurs d'université, chercheurs postdoctoraux, chercheurs autonomes, professionnels de recherche dans des organismes gouvernementaux ou privés, etc.

[www.uqtr.ca](http://www.uqtr.ca)

**ciéq** Centre  
interuniversitaire  
d'études québécoises

**UQTR**  
Université du Québec  
à Trois-Rivières